

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre 2014-2020
Version	2018.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a.....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3a.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2a.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2c.....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4a.....	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4c.....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4e.....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 3a.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 4c.....	38
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii.....	41
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	42
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 6 / 10iii.....	43
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 6.....	45
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - AXE 7 / 8ii.....	46
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	48
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 7 / 8ii.....	49
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 7.....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 8.....	51
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 9.....	53
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 9.....	54
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	55
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	56
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	58
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	58
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	59
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	61
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»).....	63
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	64
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	65

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	66
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM 71	71
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	74
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	78
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	79
Fonds Emergence Innovation 2.....	79
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	84
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	86
10.1. Grands projets	86
10.2. Plans d'action communs.....	90
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	93
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	93
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	107
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	108
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	110
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	110
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	112
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	112
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	115
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	117
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	118
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	118
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	119
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	120
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 120	120
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	122
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination	

ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....122

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	123
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	124
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	128
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	129
Documents.....	133
Résultats de la dernière validation	134

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Principales tendances de programmation

Suite à son approbation le 26 novembre 2014 par la Commission Européenne, le Programme Opérationnel FEDER-FSE termine sa quatrième année de programmation au 31 décembre 2018.

Les Comités de programmation 2015-2016-2017-2018 ont permis l'attribution d'un cofinancement sur :

- **367 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 80.42 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 233.2 M€) représentant 44.7 % de la maquette FEDER et 30.9 % de la maquette du PO.**
- **1078 opérations, pour un montant cumulé de FSE-IEJ de 74.6M € (sur un coût total éligible d'opérations de 133.7 M €) représentant 95.73% de la maquette FSE-IEJ et 14.35 % de la maquette du PO.**

C'est donc près de 60 % de la maquette du PO qui a été programmée au 31/12/2018 soit une augmentation très importante par rapport à 2017 où ce taux était de 36 %.

Cette hausse des crédits FEDER et FSE a été principalement alimentée par des opérations nouvelles à fort volume financier.

Sur le FEDER, les dispositifs de recherche enregistrent ainsi une programmation de 12M €. Sur l'axe 2, le financement d'un instrument financier pour 1,5M € a été acté. Sur l'axe 3, le financement des infrastructures THD s'est poursuivi avec un engagement supplémentaire de 5M €. Enfin, on note le démarrage de la programmation en faveur de la rénovation thermique des logements sociaux pour près de 1M € de FEDER.

Le volet FSE/IEJ a aussi été très fortement mobilisé. L'intégralité des crédits IEJ a été engagée dans le cadre de la programmation en y ajoutant les 4,87M € réabondés en 2017 ainsi que 20 M € de FSE portant le taux à 95.73 %.

Les dispositifs plus récurrents et de nouvelles actions sélectionnées « au fil de l'eau » ont aussi alimenté les engagements 2018 : notamment sur l'axe 3 avec la bonne mobilisation du FEDER en faveur des usages TIC et sur l'axe 4 avec le financement des actions visant à structurer le réseau régional des espaces Info énergie.

Gouvernance du programme

En 2018, 4 Comités de suivi ont été organisés. Ces derniers ont permis d'examiner :

- le Rapport Annuel de Mise en Œuvre au 31/12/2017
- la modification du programme notamment des modifications de maquette et révision des indicateurs du cadre de performance
- les cahiers des charges de divers AAP : Bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique, Méthanisation

Par ailleurs, 10 Comités de programmation ont été organisés au cours de l'année.

Animation / Communication

Le Comité régional de Suivi Interfonds a validé le 17 février 2015 la stratégie de communication plurifonds pour la période 2014-2020.

Cette stratégie de communication prévoit trois périodes de mise en œuvre :

- 1ère phase : 2014-2016 – Phase « pédagogique » d'informations
- 2ème phase : 2017/2019 – Phase de communication institutionnelle
- 3ème phase : 2019/2020 – Phase de bilan/consolidation

Un bilan des actions de communication est présenté dans la section 12.2 du présent RAMO

Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la section 4 du présent rapport.

Gestion du Programme Opérationnel

L'année 2018 a été l'occasion pour l'Autorité de Gestion (AG) d'engager plusieurs plans d'action de simplification et de sécurisation dans la gestion du programme.

En premier lieu, et au regard des retours d'expérience de la programmation et de la certification, de l'évolution réglementaire induite par le règlement « omnibus » et dans la perspective de l'exercice de la revue de performance, plusieurs chantiers visant à configurer la gestion du programme ont été

engagés :

- Ainsi l'AG a intégré dans ces processus et outils de gestion différents leviers de simplification et d'optimisation de la gestion (application des OCS, dispositif d'avance, modifications portant sur la convention attributive d'aide UE, etc..) pour une mise en application au cours de l'année 2019.
- Sur le volet certification/paiement, un plan d'action a été construit visant à mieux anticiper les exercices d'évitement du dégageant d'office, à réduire le stock de demandes de paiement, davantage prioriser et lisser les contrôles de service fait communiqués à l'autorité de certification pour validation, et à piloter des réalisations des indicateurs de performance afin d'atteindre les cibles.
- En termes de pilotage des programmes, un Système d'Information Décisionnel (SID) a été finalisé fin 2018 pour une mise en œuvre début 2019 permettant un suivi plus précis des réalisations et un pilotage de la fin du programme.
- Sur le volet audit et contrôle, l'Autorité de Gestion a souhaité développer davantage de concertation et d'échanges avec les Autorités d'Audits et de Certification notamment par la mise en œuvre du Comité Régional Interfonds de Mutualisation des Audits et des Contrôles (CRIMAC) et de réunions « Dialogues de gestion » avec l'Autorité de Certification.
- Sur le volet contrôle interne, l'activité du service finances et contrôle a évolué vers un accompagnement renforcé des services instructeurs autour, d'une part, de la mise en place d'un appui réglementaire et d'autre part, d'un suivi et d'un conseil lors des phases contradictoires des différents audits et contrôles menés sur le Programme opérationnel.

Révision du Programme opérationnel

La dynamique de programmation observée en 2018 reste toutefois contrastée au sein et entre les différents axes. Cette situation a conduit l'Autorité de Gestion à prendre des mesures visant à optimiser la maquette financière du volet FEDER du programme.

Ainsi une révision de cette maquette a été présentée en comité de suivi du 27 juin qui visait à abonder plusieurs dispositifs en tension de financement et à redéployer les crédits FEDER ou fermer des actions peu ou pas consommées.

En outre, la notification par l'Autorité de Gestion à la Commission du report du grand projet Orléans Châteauneuf ainsi que la non réalisation du financement par le FEDER des programmes d'infrastructure THD dans les départements 37 et 41 ont conduit l'autorité de gestion à engager le processus d'une nouvelle révision plus large. Elle vise à réaffecter les crédits du grand projet et du volet THD non consommés pour un total de 50 millions d'euros et à réviser le contenu du programme pour intégrer de nouvelles actions sur l'axe 4. Le comité de suivi actant ces modifications se tiendra début 2019.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE	<p>Au 31/12/2018, 104 opérations ont été programmées mobilisant 42.8 M€ de FEDER, soit 76,3% de la maquette de l'Axe 1. 32 nouvelles opérations ont été programmées et 13.8 M€ de FEDER ont été engagés en 2018, contre 12.3M € en 2017.</p> <p>La programmation a été essentiellement concentrée sur le volet recherche de l'OS 1.A.1 avec 12 millions de FEDER engagés en 2018– contre 7.4M€ en 2017 - portant ainsi son niveau à 76,6 % de la maquette de l'OS. Bien que réabondée, lors de la révision du 27 juin 2018, de plus de 3,6 M€ de FEDER, les perspectives de programmation à horizons 2019/2020, avec 24 dossiers potentiels pour 6,8 M€ de FEDER permettent d'envisager un second abondement de la maquette sur cet OS. Pour l'OS 1.B.1, 2M€ ont été programmés en 2018, portant le taux d'engagement à 76%. La programmation est restée constante sur les dossiers récurrents de l'action 3 avec 9 projets supplémentaires mais a été peu déployée sur l'action 4 (1 projet supplémentaire)- en raison de l'absence de nouveaux projets et de faibles capacités de programmation, le taux d'engagement sur cette action étant de 98 %. Les dossiers en cours permettent de programmer toute l'enveloppe de l'OS d'ici 2020. Les projets d'innovation collaborative n'ayant pas émergés, cette action a été fermée lors de la révision de juin et les crédits non consommés de 2 439 300 € réaffectés principalement sur l'OS 1.A.1.</p>
AXE 2	UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS	<p>Au 31/12/2018, 178 opérations ont été programmées mobilisant 10,3 M€ de FEDER, soit 58.8% de la maquette de l'Axe 2. 31 nouvelles opérations ont été programmées et 3 M€ de FEDER ont été engagés en 2018, contre 2.3M € en 2017. La programmation sur l'OS 3.A.1 portant sur le développement de l'entrepreneuriat -0.9M€ de FEDER 2018 - est restée logiquement constante puisque portant sur le soutien d'opérations annuelles des réseaux de l'Economie Sociales et Solidaire et consulaire.</p> <p>Concernant l'OS 3.D.1 d'appui aux entreprises et à leur réseau, la hausse de 2 M € des engagements en 2019 -contre 1.3M € en 2017– résulte principalement de la programmation d'un instrument financier d'appui au fonds propres des entreprises innovantes.</p> <p>Sur cet axe les opérations programmées et la revue de projets montre une grande disparité conduisant l'Autorité de Gestion à réviser les crédits affectés, notamment, en fermant l'action 8 portant sur les instruments financiers et en réaffectant des crédits sur des dispositifs consommateurs - appui à la création d'entreprises et de soutien aux investissements productifs dans les PME/PMI régionales.</p> <p>En outre, les perspectives de programmation 2019/2020 sont importantes avec près de 13M€ de FEDER potentiellement mobilisables qui permet d'envisager un abondement de la maquette sur cet axe.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 3	UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION	<p>Au 31/12/2018, la programmation de l'Axe 3, bien qu'inférieure à celle de 2017 qui était de +10.3 M€ de FEDER, reste soutenue avec 7,1 M€ engagés faisant passer le taux de 33,5% en 2017 à 53,76% en 2018.</p> <p>Elle s'est appuyée sur un nouveau dossier d'infrastructure THD générant 5M€ de programmation. Toutefois les perspectives d'engagement doivent être revues à la baisse :deux projets initialement envisagés ne solliciteront pas de FEDER et un autre dispositif mobilisera un volume de crédits inférieur à celui initialement envisagé. Au total près de 12 millions de crédits seront à réaffecter. Ainsi l'autorité de gestion a proposé une nouvelle ventilation portant sur de 2M€ de FEDER lors de la révision de juin 2018 pour alimenter les usages numériques ainsi que l'axe 1. La réaffectation des 10 millions de crédits non consommés sera mise en œuvre lors de la révision de la maquette du programme prévue en 2019.</p> <p>Concernant l'Objectif spécifique 2.C.1 portant sur les usages numériques, la programmation a été dynamique – 1,6 M€ programmés contre 240K € programmés en 2017 - et principalement alimentée par l'appel à projets «MOOCS» sur le volets-éducation et les dossiers plus récurrents et déposés au fil de l'eau sur les thématiques « tiers lieux » et « E-administration ».</p> <p>Les perspectives de programmation en 2019 seront portées par les usages numériques. Elles s'appuieront sur l'appel à projet "E-SANTE 2" lié au déploiement de la télémédecine qui générera plus d'1M€ d'engagements complémentaires et sur la Stratégie de Cohérence régionale du Numérique (SCORAN) révisée en 2019. Cette nouvelle stratégie de déploiement des usages numériques soutiendra notamment la programmation du FEDER de l'axe 3 en 2019/2020</p>
AXE 4	LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE	<p>Au 31/12/2018, les projets programmés se montent à 5,4M€ de FEDER, soit 10 % de la maquette financière restent très en deçà des objectifs.</p> <p>Pour l'accélérer, l'AG a mis en œuvre en 2018 deux appels à projets démonstrateurs ENR – Géothermie et méthanisation - dont les résultats permettront de générer une programmation de 4,7 M€ en 2019 . Un travail similaire a été conduit sur l'OS 4.C.1 portant sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments avec la de sélection de 18 opérations de démonstrateurs pour 6,5 M€ de programmation FEDER potentiels en 2019, A ces opérations s'ajoute la programmation sur le volet animation pour 1,26M€ de FEDER en 2018.</p> <p>Le volet instrument financier n'a pas encore été programmé du fait de l'inadaptation de l'instrument de garantie géothermie et de celui envisagé sur le volet efficacité énergétique.</p> <p>Dans ce contexte au regard des besoins de financement repérés notamment sur le volet bâtiment et animation, l'AG a ré-abondé ces dispositifs et retiré des crédits sur les actions pas ou peu consommées portant sur l'animation des ENR et les instruments financiers. Le principal facteur des sous réalisations</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		est lié à l'absence d'engagements sur le grand projet Orléans Châteauneuf. La notification par l'AG du report du grand projet se traduira par une non programmation des crédits dédiés de 39 M€ et la nécessité de modifier le programme et la maquette financière. Le comité de suivi actant ces modifications se tiendra début 2019.
AXE 5	LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES	<p>Au 31/12/2018, 9 opérations ont été programmées sur l'Axe 5 portant le montant FEDER engagé à 1,12 M€, soit 12,5 % de la maquette. Bien qu'en forte progression par rapport à 2017 où 0,2 M€ ont été programmé contre 0,92M€ en 2018, cette programmation reste insuffisante.</p> <p>Toutefois le travail de recensement des projets éligibles auprès des autorités urbaines et des bailleurs sociaux a été poursuivi en 2018 et a montré qu'un nombre conséquent de projets pourraient s'inscrire dans l'objectif 4.c.2 lié à la rénovation thermique des logements sociaux. La programmation pourra également s'appuyer sur la signature des conventions avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine qui garantit aux bailleurs les ressources suffisantes pour lancer les travaux de réhabilitation et qui sont aussi mobilisés en contrepartie du FEDER.</p> <p>Au 31/12/2018, la revue de projet permettait de repérer 26 projets pour un montant de programmation de 4,8 M€ de FEDER potentiellement mobilisables.</p>
AXE 6	UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE	<p>Au 31/12/2018, 442 opérations ont été programmées sur l'Axe 6 pour de 40,8M€ de FSE, soit 91% de la maquette. La programmation a été importante avec 258 nouvelles opérations pour 22M€ de FSE contre 12M€ en 2017.</p> <p>Le volet lié à l'apprentissage est programmé conformément aux prévisions : 13 opérations nouvelles pour 1,99 M€ de FSE. Elle permet une consommation conforme de la maquette à hauteur de 75%.</p> <p>Concernant l'Objectif soutenant le Service Public Régional de l'Orientation, une opération de 700 000€ de FSE a été programmée permettant d'atteindre 64% de la maquette. La revue de projets permet d'envisager la consommation intégrale de la maquette. Concernant l'amélioration des compétences et de la qualification des demandeurs d'emploi, 244 opérations nouvelles et 19.5M€ de FSE ont été engagés pour les formations – Plus de 8600 personnes sont entrées en formation.</p>
AXE 7	ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI	<p>Au 31/12/2018, 634 opérations ont été programmées sur l'Axe 7 pour un montant FSE-IEJ de 32,84M€ soit 100% de la maquette financière.</p> <p>De plus, au 31/12/2018 également, 343 actions représentant 9,92M € ont été programmées. Cette programmation a été rendue possible grâce aux crédits IEJ réinjectés dans la maquette fin 2017 et aux reliquats non consommés de la première phase de programmation 2015/2016.</p> <p>La programmation mise en œuvre en 2018 se donnait pour objectif, conformément aux éléments inscrits dans le Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre 2014/2020 et aux lignes de partages avec les interventions du PON IEJ, de mobiliser en faveur des NEET les dispositifs de formations existants pour</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		consolider leurs compétences professionnelles, acquérir une qualification et mettre en place un parcours d'insertion dans l'entreprise à même de faciliter leur accès à l'emploi durable. A ce jour, plus de 10 690 bénéficiaires sont entrés dans le dispositif. L'évaluation à 6 mois de l'opération a été conduite, permettant d'apprécier sur le moyen terme les effets du programme sur l'insertion durable des bénéficiaires dans l'emploi ou les dispositifs de formations et d'apprentissage (cf partie 18).
AXE 8	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	A ce jour, 3 projets ont été programmés en 2018 pour 1,4M€ de FEDER, soit 22% de la maquette financière de l'axe. La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER permet de conclure à une consommation totale de la maquette. Les actions cofinancées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FEDER (Mise en oeuvre), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (Systèmes d'informations, lutte antifraude, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles et des audits (Contrôles de Service Fait, Audits d'opération CICC) à des prestataires et des actions de communication engagées.
AXE 9	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	A ce jour, 2 projets ont été programmés en 2018, ces projets s'élèvent à 0,94M€ de FSE, soit 39,5% de la maquette financière de l'axe. La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FSE permet de conclure à une consommation totale de la maquette. Les actions cofinancées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FSE (Mise en oeuvre, évaluation à 6 mois des participants IEJ), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FSE (Systèmes d'informations, lutte antifraude, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles et des audits (Contrôles de Service Fait, Audits d'opération CICC) à des prestataires et des actions de communication engagées.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			2,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			21,00			
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	Plus développées	69 940 860,00			12 505 982,81			
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	Plus développées	69 940 860,00			53 352 791,86			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00			7,00			0,00		
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	0,00			0,00			0,00		
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	28 248 792,87			10 243 216,98			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	0,00		
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.a.1 - Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB	%	Plus développées	1,25	2011	1,44			Dernière valeur sur la base du PIB régional 2016 (EUROSTAT) et de la DIRDE (dépense intérieure de recherche et développement des entreprises) 2016 semi définitifs (MESRI)
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active	% (ETP/nombre d'actifs)	Plus développées	0,95	2011	1,32			Dernière valeur pour les effectifs de RD semi définitifs pour l'année 2016 (MESRI) et population active 2016 (EUROSTAT)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB			1,63		1,22		1,21	
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active			0,98		0,98		1,04	

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 450,00			387,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 450,00			550,00			La valeur différente par rapport à 2017 s'explique par un travail de reprise des indicateurs prévisionnels par l'AG, qui a réalisé un retraitement des doubles comptes conduisant à revoir la valeur prévisionnelle de l'indicateur.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			2,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			29,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 400,00			385,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 400,00			500,00			La valeur différente par rapport à 2017 s'explique par un travail de reprise des indicateurs prévisionnels par l'AG, qui a réalisé un retraitement des doubles comptes conduisant à revoir la valeur prévisionnelle de l'indicateur.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	38 700 000,00			792 864,34			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	38 700 000,00			16 589 997,54			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	8 863 425,00			792 864,34			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou	EUR	Plus développées	8 863 425,00			16 589 997,54			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réabondements de maquette sur cet axe. La nouvelle valeur cible en cours d'adoption

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		de la recherche et du développement									(révision du PO V5) est : 19 344 000.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	36,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	644,00			180,00			148,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	28,00			23,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	36,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	616,00			157,00			148,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	14 744 312,29			7 384 985,27			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.b.1 - Accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en région Centre-Val de Loire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	entreprise	Plus développées	914,00	2013	1 500,00	1 655,00		Nombre d'entreprises qualifiées d'innovantes et en activité recensées dans la base de données tenue par DEV'UP Centre Val de Loire (suite à la transformation de l'ARITT). Le dépassement de la valeur cible (1500 entreprises) s'explique par la dynamique d'animation de l'écosystème régional de l'innovation. Depuis sa mise en place, la détection de ce type d'entreprises a connu une forte accélération. C'est une conséquence directe de la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRISI) adoptée en décembre 2013.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	1 626,00		1 568,00		1 423,00		1 285,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Les instruments financiers ont été supprimés, il n'y aura donc pas de programmation. La suppression des indicateurs a été proposée dans la révision du PO (Cf V5)
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Les instruments financiers ont été supprimés, il n'y aura donc pas de programmation. La suppression des indicateurs a été proposée dans la révision du PO (Cf V5)
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Les instruments financiers ont été supprimés, il n'y aura donc pas de programmation. La suppression des indicateurs a été proposée dans la révision du PO (Cf V5)
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Les instruments financiers ont été supprimés, il n'y aura donc pas de programmation. La suppression des indicateurs a été proposée dans la révision du PO (Cf V5)
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 286 000,00			0,00			Les instruments financiers ont été supprimés, il n'y aura donc pas de programmation. La suppression des indicateurs a été proposée dans la révision du PO (Cf V5)
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 286 000,00			0,00			Les instruments financiers ont été supprimés, il n'y aura donc pas de programmation. La suppression des indicateurs a été proposée dans la révision du PO (Cf V5)
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	31 732,00			9 041,00			La réduction de la valeur s'explique par le traitement des doubles comptes qui a conduit l'AG à ne comptabiliser que les dossiers payés sur lesquelles la vérification des doubles comptes a été effectuée.
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	31 732,00			29 676,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	14 544,00			1 792,00			0,00		
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	22 756,00			14 701,00			13 257,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	0,00		
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises	%	Plus développées	72,70	2013	75,00			Entreprises créées ou reprises en 2014 et existant toujours en 2017.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises	74,28							

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7 305,00			1 641,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7 305,00			12 358,00			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réajustements de maquette sur cet axe. La nouvelle valeur cible en cours d'adoption (révision du PO V5) est : 17 409
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	38,00			14,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	38,00			26,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			4,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 167,00			1 627,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 167,00			12 328,00			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réajustements de maquette sur cet axe. La nouvelle valeur cible en cours d'adoption (révision du PO V5) est : 17 355
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	21 000 000,00			8 488 800,45			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	21 000 000,00			17 265 385,43			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	20 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif:	EUR	Plus	20 000 000,00			1 500 000,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		développées							

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	254,00			1 641,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	12 086,00			9 352,00			7 855,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	8,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	25,00			14,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	246,00			163,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	12 061,00			9 338,00			7 855,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 775 374,37			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	16 440 435,63			10 218 842,72			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.d.1 - Limiter la perte de l'emploi industriel et stabiliser l'emploi artisanal

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie	emploi	Plus développées	160 000,00	2012	146 000,00			L'actualisation de la valeur au 31/12/2018 n'étant pas disponible, la valeur présentée ici est celle au 31/12/15 et arrêtée à 155 813
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	emploi	Plus développées	78 990,00	2013	78 000,00	76 000,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie					155 813,00		155 728,00	
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat			75 360,00		76 230,00		76 520,00	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	173 100,00			34 644,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	173 100,00			70 094,00			
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	188 836,00			43 666,00			
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	188 836,00			77 994,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	49 030,00			0,00			0,00		
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	55 000,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00		
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.a.1 - Accroître le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en région Centre-Val de Loire d'ici 2023

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	%	Plus développées	0,73	2013	90,00	45,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	35,30		20,50		13,60		9,64	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	16,00			5,00			
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	16,00			50,00			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réajustements de maquette sur cet axe.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	3,00			3,00			0,00		
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	12,00			12,00			3,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	0,00		
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.c.1 - Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	%	Plus développées	0,00	2014	50,00	34,27		Au 31/12/2018, l'indicateur RO08 atteint 68,54% de sa valeur cible 2023.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	21,00		19,00		18,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	4,52			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	4,52			0,79			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1 266,76			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1 266,76			222,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,79			0,79			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	222,00			222,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO09	Chaleur produite par la géothermie	MWh	Plus développées	68 605,00	2010	1 950 000,00	107 520,00		
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique	MWh	Plus développées	4 635 957,00	2010	10 325 581,00	5 173 495,00		
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques	%	Plus développées	6,40	2010	17,00			Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/2014.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO09	Chaleur produite par la géothermie							100 400,00	
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique							4 546 500,00	
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques							7,30	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	1 897,00			0,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	1 897,00			565,00			L'indicateur de réalisation CO31 atteindrait 14% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	904 650,00			87 500,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	904 650,00			363 727,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 142,00			22,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 142,00			988,40			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	265,00			265,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	87 500,00			87 500,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	884,00			916,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire	GWh	Plus développées	33 988,00	2008	19 070,00			Les valeurs sont arrêtées au 31/12/2016

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire			30 850,00				30 124,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	27,00			0,00			Le projet Orléans –Châteauneuf est reporté. Il ne pourra être programmé dans le cadre de ce PO. Le retrait du grand projet et le redéploiement des crédits est proposé dans une révision en 2019. Par conséquent les indicateurs sont à 0.
S	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	27,00			0,00			Le projet Orléans –Châteauneuf est reporté. Il ne pourra être programmé dans le cadre de ce PO. Le retrait du grand projet et le redéploiement des crédits est proposé dans une révision en 2019. Par conséquent les indicateurs sont à 0.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 498,00			0,00			Le projet Orléans –Châteauneuf est reporté. Il ne pourra être programmé dans le cadre de ce PO. Le retrait du grand projet et le redéploiement des crédits est proposé dans une révision en 2019. Par conséquent les indicateurs sont à 0.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 498,00			0,00			Le projet Orléans –Châteauneuf est reporté. Il ne pourra être programmé dans le cadre de ce PO. Le retrait du grand projet et le redéploiement des crédits est proposé dans une révision en 2019. Par conséquent les indicateurs sont à 0.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00			0,00			0,00		
S	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00		
S	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.e.1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans Châteauneuf

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO13	Emissions totales de Gaz à effet de serre sur l'axe Orléans - Châteauneuf-sur-Loire	Tonnes Équivalent CO ² / an	Plus développées	291 968,00	2014	301 874,00			Au 31/12/2015, la valeur de l'indicateur RO13 atteint 97,5% de la valeur cible à 2023. L'objectif spécifique en lien avec l'indicateur RO13 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans-Châteauneuf sur la période 2014/2023. Compte-tenu du taux de programmation du grand projet, la valeur 2015 transmise correspond aux estimations des émissions totales de GES sur l'Axe Orléans-Châteauneuf-sur-Loire sans le projet. Dans la continuité de cette réflexion, sans projet, nous atteindrions une valeur à 2023 de 305 372 émissions totales de GES sur l'axe Orléans Châteauneuf, contre 301 874 souhaités dans le cadre du projet. En effet, cet indicateur a vocation à mesurer l'impact de la réouverture de l'axe Orléans Châteauneuf sur les émissions totales de GES tout mode de transport confondu, l'objectif étant que le projet contribue à les contenir.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO13	Emissions totales de Gaz à effet de serre sur l'axe Orléans - Châteauneuf-sur-Loire					293 439,00		291 968,00	

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			8,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			9,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	30,00			8,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	30,00			9,00			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			104 620,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			104 620,00			
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M ²	Plus développées	5 000,00			660,00			
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M ²	Plus développées	5 000,00			660,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9,00			9,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	9,00			9,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	104 620,00			104 620,00			0,00		
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	0,00			0,00			0,00		
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	660,00			660,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	0,00		
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.2 - Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés	%	Plus développées	0,00	2014	20,00	100,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés								

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 000,00			258,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 000,00			645,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 240,00			365,30			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 240,00			6 738,40			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réabondements de maquette sur cet axe.
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			312 548,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			409 648,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.2 - Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés	KWh	Plus développées	0,00	2014	36 000 000,00	407 706,00		Au 31/12/2018, les principaux projets visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des réhabilitations de bâtiments (logements collectifs et résidences).

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés								

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées			0,00				0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						372,00	141,00	231,00				76,00	101,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						2 815,00	1 407,00	1 408,00				866,00	607,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	8 256,00	3 806,00	4 450,00	2 815,00	1 407,00	1 408,00	0,34	0,37	0,32	866,00	607,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						1 024,00	419,00	605,00				238,00	326,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 373,00	3 696,00	2 677,00	1 024,00	419,00	605,00	0,16	0,11	0,23	238,00	326,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						2 247,00	848,00	1 399,00				206,00	310,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						891,00	410,00	481,00				310,00	334,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						30,00	11,00	19,00				9,00	18,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						279,00	101,00	178,00				59,00	93,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	65,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	541,00	801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	541,00	801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	181,00	279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	181,00	279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	642,00	1 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	100,00	147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	42,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	21,00 %	21,00	21,00				18,57 %	17,88%	20,52%	18,57 %	17,88%	20,52%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	16,50 %	16,50	16,50				13,47 %	14,57%	11,22%	13,47 %	14,57%	11,22%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	12,00 %	12,00	12,00				12,30 %	11,51%	13,58%	12,30 %	11,51%	13,58%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	81,00 %	81,00	81,00				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Oriantation (SPRO)	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	85,00 %						100,00 %	%	%	100,00 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	17,56%	16,27%	21,35%	17,56%	16,27%	21,35%	%	%	%	20,98%	20,75%	21,63%
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	13,32%	13,80%	12,48%	13,32%	13,80%	12,48%	%	%	%	17,26%	17,84%	16,27%
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	8,38%	7,56%	8,88%	8,38%	7,56%	8,88%	%	%	%	11,08%	11,42%	11,00%
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	84,00%	81,00%	90,00%	84,00%	81,00%	90,00%	%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Oriantation (SPRO)	Plus développées	100,00%	%	%	100,00%	%	%	%	%	%	100,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%	%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%	%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%	%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%	%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Oriantation (SPRO)	Plus développées	%	%	%	100,00%	%	%	%	%	%	0,00%	%	%

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	14 484,00	7 387,00	7 097,00	4 427,00	2 158,00	2 269,00	0,31	0,29	0,32	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				1 719,00	805,00	914,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				29,00	21,00	8,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				1 826,00	984,00	842,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				187,00	81,00	106,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				187,00	81,00	106,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				2 090,00	1 085,00	1 005,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				438,00	192,00	246,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 899,00	881,00	1 018,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				1 103,00	517,00	586,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				233,00	107,00	126,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				1 493,00	655,00	838,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				92,00	44,00	48,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				1 340,00	673,00	667,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					4 456,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4 427,00	2 158,00	2 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 719,00	805,00	914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	29,00	21,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 826,00	984,00	842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	187,00	81,00	106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	187,00	81,00	106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2 090,00	1 085,00	1 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	438,00	192,00	246,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1 899,00	881,00	1 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 103,00	517,00	586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	233,00	107,00	126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 493,00	655,00	838,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	92,00	44,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 340,00	673,00	667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		

CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		4 456,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	504,00			259,00			0,51			71,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	7,00			6,00			0,86			1,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	session	291,00			206,00			0,71			50,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	94,00			76,00			18,00			0,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	1,00			2,00			2,00			0,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	35,00			121,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - AXE 7 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	9 782,00	5 234,00	4 549,00	7 410,00	3 950,00	3 460,00	0,76	0,75	0,76	809,00	721,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 811,00	1 434,00	1 377,00	2 403,00	1 143,00	1 260,00	0,85	0,80	0,92	108,00	135,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 811,00	1 434,00	1 377,00	2 139,00	1 085,00	1 054,00	0,76	0,76	0,77	181,00	189,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	3 908,00	2 071,00	1 837,00	2 701,00	1 443,00	1 258,00	0,69	0,70	0,68	251,00	209,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	977,00	522,00	455,00	870,00	416,00	454,00	0,89	0,80	1,00	25,00	40,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	977,00	522,00	455,00	779,00	402,00	377,00	0,80	0,77	0,83	54,00	60,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 911,00	955,00	956,00	564,00	252,00	312,00	0,30	0,26	0,33	31,00	46,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 947,00	2 869,00	2 078,00	1 582,00	918,00	664,00	0,32	0,32	0,32	101,00	62,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	44,00	19,00	25,00	13,00	7,00	6,00	0,30	0,37	0,24	2,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						837,00	436,00	401,00				69,00	56,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						4 302,00	2 486,00	1 816,00				322,00	151,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 302,00	649,00	653,00				112,00	133,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						2 939,00	1 526,00	1 413,00				92,00	122,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						1 582,00	918,00	664,00				101,00	62,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						745,00	410,00	335,00				36,00	32,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	363,00	301,00	1 588,00	1 405,00	1 190,00	1 033,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	98,00	114,00	484,00	537,00	453,00	474,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	112,00	92,00	458,00	444,00	334,00	329,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	119,00	100,00	599,00	505,00	474,00	444,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	34,00	38,00	175,00	181,00	182,00	195,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	33,00	27,00	176,00	154,00	139,00	136,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	81,00	79,00	138,00	138,00	2,00	49,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	312,00	210,00	420,00	307,00	85,00	85,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	2,00	1,00	3,00	4,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		43,00	26,00	179,00	182,00	145,00	137,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		296,00	231,00	1 085,00	844,00	783,00	590,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		69,00	66,00	279,00	262,00	189,00	192,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		167,00	152,00	698,00	656,00	569,00	483,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		312,00	210,00	420,00	307,00	85,00	85,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		147,00	112,00	227,00	191,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre (participant)		Nombre	4 498,00	2 834,00	1 664,00	0,70	0,70	0,69	3 138,00	1 989,00	1 149,00	473,00	322,00	151,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre (participant)		Nombre	1 821,00	1 140,00	681,00	0,65	0,66	0,63	1 180,00	752,00	428,00	151,00	107,00	44,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		2 665,00	1 667,00	998,00	480,00	279,00	201,00		2 185,00	1 388,00	797,00	1 346,00	841,00	505,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		1 029,00	645,00	384,00	158,00	88,00	70,00		871,00	557,00	314,00	524,00	335,00	189,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		839,00	547,00	292,00	839,00	547,00	292,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		347,00	222,00	125,00	347,00	222,00	125,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 7 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					10 693,00	5 750,00	4 943,00				2 827,00	1 493,00	1 334,00
CO02	chômeurs de longue durée					4 206,00	2 412,00	1 794,00				1 256,00	824,00	432,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					9 883,00	5 321,00	4 562,00				2 568,00	1 363,00	1 205,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					5 553,00	3 157,00	2 396,00				1 697,00	940,00	757,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					4 346,00	2 182,00	2 164,00				983,00	486,00	497,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					632,00	294,00	338,00				147,00	67,00	80,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					2 872,00	1 556,00	1 316,00				688,00	362,00	326,00
CO16	participants handicapés					282,00	162,00	120,00				86,00	54,00	32,00
CO17	autres personnes défavorisées					2 743,00	1 304,00	1 439,00				645,00	273,00	372,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					299,00	173,00	126,00				82,00	47,00	35,00
CO19	personnes venant de zones rurales					2 770,00	1 544,00	1 226,00				713,00	391,00	322,00
	Total général des participants					10 693,00	5 750,00	4 943,00				2 827,00	1 493,00	1 334,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		58,00	32,00	26,00	3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00
CO02	chômeurs de longue durée		18,00	8,00	10,00	1 368,00	741,00	627,00	1 564,00	839,00	725,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		55,00	30,00	25,00	3 591,00	1 949,00	1 642,00	3 669,00	1 979,00	1 690,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		22,00	13,00	9,00	1 590,00	912,00	678,00	2 244,00	1 292,00	952,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		33,00	17,00	16,00	1 980,00	1 021,00	959,00	1 350,00	658,00	692,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		1,00	0,00	1,00	215,00	107,00	108,00	269,00	120,00	149,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		10,00	6,00	4,00	1 043,00	570,00	473,00	1 131,00	618,00	513,00
CO16	participants handicapés		2,00	1,00	1,00	109,00	64,00	45,00	85,00	43,00	42,00
CO17	autres personnes défavorisées		17,00	7,00	10,00	997,00	476,00	521,00	1 084,00	548,00	536,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		1,00	1,00	0,00	105,00	66,00	39,00	111,00	59,00	52,00
CO19	personnes venant de zones rurales		22,00	10,00	12,00	998,00	550,00	448,00	1 037,00	593,00	444,00
	Total général des participants		58,00	32,00	26,00	3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		participant	11 244,00	6 128,00	5 116,00	10 693,00	5 750,00	4 943,00	0,95	0,94	0,97	2 827,00	1 493,00	1 334,00
CO06	Moins de 25 ans		participant	10 447,00	5 694,00	4 753,00	9 883,00	5 321,00	4 562,00	0,95	0,93	0,96	2 568,00	1 363,00	1 205,00
SO09	Mois de 26 ans		participant	11 244,00	6 128,00	5 116,00	10 693,00	5 750,00	4 943,00	0,95	0,94	0,97	2 827,00	1 493,00	1 334,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		58,00	32,00	26,00	3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00	0,00	0,00	0,00
CO06	Moins de 25 ans		55,00	30,00	25,00	3 591,00	1 949,00	1 642,00	3 669,00	1 979,00	1 690,00	0,00	0,00	0,00
SO09	Mois de 26 ans		58,00	32,00	26,00	3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 8

Axe prioritaire		AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			0,00			
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			0,00			
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			0,00			
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			34,00			Dossier programmé en 2018. La cible ne portait que sur des ETP à 100%. Il a fallu rajouter des ETP à temps partiel (répartis sur d'autres fonds) ainsi qu'à des renforts venus à des temps ponctuels renforcer les équipes. Ces renforts se sont succédés sans compter le renouvellement des équipes qui multiplie de fait le nombre d'agents cofinancés.
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		16,00			0,00			
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		16,00			9,00			
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,00			
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,25			
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			0,00			
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			10,00			
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		42,00			0,00			
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		42,00			8,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		action	8,00			6,00	0,00	0,00	0,75			6,00		
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		agent	8,00			27,00	0,00	0,00	3,38			27,00		
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		action	16,00			4,00	0,00	0,00	0,25			4,00		
SO13	Nombre d'évaluations menées		évaluation	5,00			4,25	0,00	0,00	0,85			4,25		
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		%	10,00			10,00	0,00	0,00	1,00			10,00		
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		rencontre	42,00			8,00	0,00	0,00	0,19			8,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO13	Nombre d'évaluations menées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 641
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 627

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	32 865 129,76					
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	12 505 982,81					
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	14,00					
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 2	euros	FEDER	Plus développées	21 352 303,59					
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	9 041,00					
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	18 493 889,50					
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	43 666,00					
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	7 112 665,56					
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalable à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDER	Plus développées	35,00					
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	258,00					
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	2 659 692,38					
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	4 427,00	2 158,00	2 269,00	0,00	0,00	0,00
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	15 733 567,00					
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		27 577 203,37					
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		10 693,00	5 750,00	4 943,00	2 827,00	1 493,00	1 334,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	7 231 105,33			
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	0,00			
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	8,00			
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 2	euros	FEDER	Plus développées	8 423 537,73			Ce résultat est lié au fait que les opérations de cet axe ont été très vite programmées donc certifiées plus rapidement et surtout, que les taux de cofinancement du FEDER sont plus faibles /Par conséquent, cela augmente fortement le coût total éligible et donc le montant de dépenses certifiées/
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	14 544,00			La réduction de la valeur s'explique par le traitement des doubles comptes qui a conduit l'AG à ne comptabiliser que les dossiers payés sur lesquelles la vérification des doubles comptes a été effectuée.
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	8 225 016,79			
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	0,00			
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00			Le projet Orléans –Châteauneuf est reporté. Il ne pourra être programmé dans le cadre de ce PO. Le retrait du grand projet et le redéploiement des crédits est proposé dans une révision en 2019. Par conséquent les indicateurs sont à 0.
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	1 441 605,54			Le projet Orléans –Châteauneuf est reporté. Il ne pourra être programmé dans le cadre de ce PO. Le retrait du grand projet et le redéploiement des crédits est proposé dans une révision en 2019. Par conséquent les certifications sont très en deça de la cible.
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalable à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDER	Plus développées	0,00			
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00			
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	0,00			
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	4 427,00	0,00	0,00	
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	4 386 249,59			
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		15 919 867,37			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 866,00	7 808,00	3 946,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées	
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDER	Plus développées	
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	29 166 652			112 228 000,00		
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	9 294 450,00			69 940 860,00		
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	15			38,00		
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées	10 087 216			35 272 894,00		
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	8379			31 732,00		
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	19 474 087			71 680 000,00		
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	50 000			188 836,00		
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	NON APPLICABLE			27,00		
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	29 474 786,00			110 004 000,00		
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDER	Plus développées	25			25,00		
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	267			4 000,00		
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	2 169 428,00			18 000 000,00		
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	1834	935	899	14 484,00	7 387,00	7 097,00
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	18 028 730			89 711 860,00		
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		31 114 008			49 255 869,00		
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 918	4 318	3 600	11 244,00	6 128,00	5 116,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
AXE 1	FEDER	Plus développées	Total	112 228 000,00	50,00%	102 071 369,25	90,95%	81 396 062,94	39 377 736,44	35,09%	104	32 865 129,76
AXE 2	FEDER	Plus développées	Total	35 272 894,00	50,00%	50 397 307,66	142,88%	26 272 765,99	36 708 105,60	104,07%	178	21 352 303,59
AXE 3	FEDER	Plus développées	Total	71 680 000,00	50,00%	42 298 975,55	59,01%	42 154 066,32	23 354 043,89	32,58%	30	18 493 889,50
AXE 4	FEDER	Plus développées	Total	110 004 000,00	50,00%	27 032 794,60	24,57%	18 962 812,38	9 529 223,16	8,66%	42	7 112 665,56
AXE 5	FEDER	Plus développées	Total	18 000 000,00	50,00%	8 638 287,14	47,99%	6 890 702,34	2 725 685,58	15,14%	10	2 659 692,38
AXE 6	FSE	Plus développées	Total	89 711 860,00	50,00%	82 595 258,95	92,07%	80 911 165,81	20 604 984,51	22,97%	442	15 733 567,00
AXE 7	IEJ		Total	49 255 869,00	66,67%	49 260 794,81	100,01%	49 260 794,81	31 847 777,71	64,66%	634	27 577 203,37
AXE 8	FEDER	Plus développées	Total	12 546 000,00	50,00%	2 771 671,34	22,09%	2 771 671,34	2 516 579,79	20,06%	3	
AXE 9	FSE	Plus développées	Total	4 760 000,00	50,00%	1 878 950,78	39,47%	1 878 950,78	1 878 950,78	39,47%	2	
Total	FEDER	Plus développées		359 730 894,00	50,00%	233 210 405,54	64,83%	178 448 081,31	114 211 374,46	31,75%	367	82 483 680,79
Total	FSE	Plus développées		94 471 860,00	50,00%	84 474 209,73	89,42%	82 790 116,59	22 483 935,29	23,80%	444	15 733 567,00
Total	IEJ			49 255 869,00	66,67%	49 260 794,81	100,01%	49 260 794,81	31 847 777,71	64,66%	634	27 577 203,37
Total général				503 458 623,00	51,63%	366 945 410,08	72,88%	310 498 992,71	168 543 087,46	33,48%	1 445	125 794 451,16

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		06	FR24	354 716,89	175 196,92	230 502,96	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		07	FR24	3 435 793,17	831 550,31	872 015,76	2
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		17	FR24	5 390 391,13	2 568 966,39	875 701,42	4
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		17	FR24	27 717 168,01	27 647 168,01	5 551 636,05	25
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		19	FR24	17 884 991,98	17 884 991,98	8 354 856,47	8
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR24	8 928 680,02	8 928 680,02	5 868 964,53	7
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		03	FR24	941 407,00	376 563,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		05	FR24	557 100,00	172 300,00	301 820,95	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		06	FR24	1 649 183,45	665 301,25	359 158,81	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR24	7 401 609,66	2 451 194,77	1 099 839,65	8
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		13	FR24	1 796 711,84	703 751,00	1 630 412,97	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		14	FR24	806 932,00	363 119,00		1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		16	FR24	621 223,85	230 101,85	546 156,60	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		17	FR24	4 023 875,76	1 783 893,21	919 024,08	6
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR24	9 105 113,10	7 732 218,66	6 729 038,16	20
AXE 1	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		17	FR24	4 100 000,00	4 100 000,00	1 228 272,28	2
AXE 1	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		24	FR24	7 356 471,39	4 781 066,57	4 810 335,75	11
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR24	602 285,19	120 457,04	397 137,98	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		14	FR24	240 000,00	48 000,00	240 000,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		17	FR24	801 432,68	160 286,53	780 467,45	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		24	FR24	2 190 133,00	531 180,90		2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	05	07	07	03		16	FR24	3 000 000,00	1 500 000,00		1
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	07	07	03	03		07	FR24	15 101 356,01	3 013 394,99	10 645 959,22	18
AXE 2	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	03		24	FR24	3 188 782,68	1 607 987,70	2 697 889,90	11
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		19	FR24	1 709 246,37	721 956,37	1 726 352,50	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR24	3 818 860,57	3 641 585,60	3 707 931,99	30
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		07	FR24	1 359 285,20	271 857,04		1
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		17	FR24	630 716,74	364 034,72	642 555,00	4
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		19	FR24	1 468 806,50	1 260 214,74	2 148 170,14	7

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR24	16 286 402,72	13 031 810,36	13 721 641,42	97
AXE 3	FEDER	Plus développées	046	01	07	07	02		18	FR24	34 021 333,73	34 021 333,73	20 343 809,70	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		18	FR24	1 134 027,04	1 134 027,04	594 180,76	7
AXE 3	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		18	FR24	2 496 232,96	2 496 232,96	709 883,47	4
AXE 3	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR24	997 874,42	997 874,42	262 486,14	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		18	FR24	404 391,70	404 391,70		1
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		20	FR24	1 445 292,61	1 381 381,55	782 204,48	4
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		18	FR24	1 218 277,97	1 188 774,80	208 368,23	7
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR24	581 545,12	530 050,12	453 111,11	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		10	FR24	7 602 412,00	1 559 691,72	2 733 507,82	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		24	FR24	22 936,94	11 468,47		1
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		18	FR24	1 476 628,00	1 476 628,00	1 139 974,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		18	FR24	5 174 797,33	5 174 797,33	1 781 429,69	4
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		17	FR24	8 038 906,77	6 301 861,91	1 586 086,23	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		18	FR24	196 230,00	196 230,00	152 460,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		24	FR24	4 520 883,56	4 242 134,95	2 135 765,42	30
AXE 5	FEDER	Plus développées	014	01	02	02	04		17	FR24	7 740 390,65	5 992 805,85	1 804 778,70	9
AXE 5	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03		18	FR24	897 896,49	897 896,49	920 906,88	1
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	13	FR24	4 002 400,46	3 309 853,00	1 500 380,37	5
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR24	59 477 716,69	60 526 119,15	7 129 406,18	372
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR24	19 115 141,80	17 075 193,66	11 975 197,96	65
AXE 7	IEJ		103	01	07	07			18	FR24	49 260 794,81	49 260 794,81	31 847 777,71	634
AXE 8	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR24	2 718 459,33	2 718 459,33	2 463 367,78	2
AXE 8	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR24	53 212,01	53 212,01	53 212,01	1
AXE 9	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR24	1 870 406,78	1 870 406,78	1 870 406,78	1
AXE 9	FSE	Plus développées	123	01	07	07		08	18	FR24	8 544,00	8 544,00	8 544,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	AXE 6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	AXE 9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)
AXE 1	86 531,79	0,16%	0,00	
AXE 2	0,00		0,00	
AXE 3	0,00		0,00	
AXE 4	0,00		0,00	
AXE 5	0,00		0,00	
AXE 8	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
AXE 7	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Les évaluations sont décrites dans les sections 6 et 18 du RAMO

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation 2018 de l'impact de l'Initiative pour l'emploi des jeunes IEJ en France	FSE IEJ	12	2017	4	2019	Impact	08 10	<p>Conformément aux règlements européens, une seconde évaluation d'impact relative à l'IEJ a été conduite en 2018. Celle-ci a été lancée en décembre 2017 et s'est déroulée tout au long de l'année 2018. La DGEFP a conduit une évaluation d'impact 2018 à la fois sur le PO national et les 12 PO régionaux IEJ, combinant plusieurs méthodes d'évaluation.</p> <p>Cette évaluation conjointe vise à identifier l'impact de l'IEJ sur l'ensemble du territoire national en réalisant des focus régions.</p>	<p>Plusieurs lots ont été déclinés et ont été coordonnés car complémentaires en termes d'approches et de restitutions :</p> <p>Lot 1 : Evaluation nationale d'impact de l'IEJ, dimensions stratégiques et qualitatives :</p> <p>Ce premier lot porte sur trois objectifs complémentaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux comprendre, comment, dans quels cas et pourquoi l'IEJ peut contribuer à l'insertion des jeunes, à court et moyen terme • Tirer collectivement des leçons de cette compréhension renforcée, de façon à contribuer à la dynamique partenariale qui est au cœur de l'IEJ, mais aussi plus largement à la mise en œuvre efficace des dispositifs ciblés sur les jeunes les plus en difficulté • Appuyer la position de la France et la fonder avec des éléments de preuves robustes et crédibles, dans l'optique des négociations à venir sur l'évolution de la politique de cohésion européenne

									<p>Lot 2 / 3 et 4 : Analyse contrefactuelle sur 3 dispositifs nationaux et 3 dispositifs régionaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017</p> <p>Lot 5 : Evaluation des projets expérimentaux et/ou innovants nationaux et/ou régionaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017, ces objectifs sont les suivants :</p> <p>Lot 6 : Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'évaluation d'impact de l'IEJ 2018</p> <p>Le détail des résultats de l'évaluation se trouve en partie 18.</p>
<p>Suivi à 6 mois des participants aux actions de formations cofinancées par le FSE/IEJ (Axe 7) et le FSE (Axe 6).</p>	FSE IEJ	12	2018	8	2019	Impact	08 10	<p>Cette évaluation a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître la situation des stagiaires des formations cofinancées FSE et FSE/IEJ 6 mois après leur sortie de formation • Analyser la qualité des offres d'emploi reçues et l'emploi occupé ainsi que leur progression dans l'emploi <p>Elle concerne les stagiaires sortis de formation entre le 1/07/2017 et le 30/06/2018 et porte sur 2 publics : les stagiaires aux actions de formations professionnelles cofinancées soit par le FSE (axe 6) soit par le FSE/IEJ (axe7)</p>	<p>Les résultats du suivi à 6 mois des participants aux actions cofinancées FSE / IEJ sont présentés dans la section 17 de ce RAMO.</p> <p>Concernant le volet FSE (axe 6) ci-dessous une partie des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 44,5% des participants aux actions de formation sont en emploi 6 mois après. Ce taux est inférieur à l'objectif ciblé de 51% mais observe une évolution de +8,4 points par rapport à

									<p>formation (professionnelle et par voie scolaire) 6 mois après la sortie de formation (hors contrats d'apprentissage et stage) soit 142 participants :</p> <p>Les femmes accèdent plus que les hommes à des formations jugées de bonne qualité (56% des femmes en formation à 6 mois contre 48% des hommes).</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM

La Région Centre-Val de Loire est éligible depuis 2014 au programme IEJ visant à intervenir spécifiquement auprès des publics jeunes sans emploi, et ne suivant ni étude ni formation. Ce programme est conduit par l'Etat et la Région selon un partage des interventions inscrit dans le Plan d'Action Régional. Ainsi l'Etat intervient sur la phase amont et aval du parcours des jeunes repérés, la Région Centre-Val de Loire mettant en œuvre le volet formation.

Ce dispositif vise à trouver pour les bénéficiaires une solution d'emploi, de formation, d'apprentissage ou de stage dans le cadre des actions suivantes :

- un repérage des publics NEET ;
- un accompagnement social et professionnel renforcé ;
- un développement des opportunités d'immersion et des mises en situation professionnelles ;
- un accès renforcé à des actions de formation professionnelle de droit commun (actions qualifiantes) ou d'actions spécifiques (Elaboration de projets professionnels, Découverte de métiers et/ou d'Acquisition des premiers gestes professionnels).

Les opérations soutenues par le PO Régional FEDER/FSE/IEJ portent donc uniquement sur le volet formation professionnelle et vise à mettre à la disposition des jeunes NEET les dispositifs de formation jugés nécessaires à la réussite de leur parcours.

Cette stratégie s'appuie sur les crédits IEJ et FSE dédiés spécifiquement à ce programme dont le montant s'élève au total à 32 837 246 €. Ils ont été abondés en 2017 suite à l'attribution en faveur de la Région d'une enveloppe IEJ complémentaire.

La mise en œuvre opérationnelle du programme.

En termes d'engagement de crédits, le programme a été déployé en deux temps :

En premier, et conformément à l'objectif du programme d'une mise en œuvre rapide des actions, l'Autorité de gestion a engagé la totalité de l'enveloppe disponible dès 2015, pour des actions dont la durée d'exécution s'étendant de 2015 à 2017.

Cette première programmation a ciblé les actions de formations professionnelles adossées au programme régional et portant sur les seules jeune de moins de 26 ans à l'entrée en formation.

Concernant les réalisations constatées aux 31/12/2017, elles s'inscrivent dans la programmation réalisée au début de l'année 2015 constituées de marchés de formations professionnels dont les typologies sont les suivantes :

- 158 actions ciblées sur l'élaboration du projet professionnel, la découverte des métiers et l'acquisition des premiers gestes professionnels
- 424 actions visant l'obtention d'une qualification répertoriée au RNCP (Répertoire national de certification professionnelle).
- Le coût total éligible après réajustement par voie d'avenant est de 31 943 628,61 € :
- Coûts pédagogiques : 24 573 167,65€,
- Rémunération des stagiaires : 7 370 460,96€.

Les ressources du projet sont constituées de crédits IEJ/FSE dont le taux d'intervention est de 66,66% complété par des fonds propres de la Région.:

La seconde étape de mise en œuvre s'est appuyée sur les nouveaux crédits attribués à la Région ainsi que sur les reliquats de la programmation précédente non consommés.

Ainsi, au cours de l'année 2018, 11 543 623 € de crédits FSE/IEJ ont été programmés sur 343 actions de formations visant à consolider les compétences professionnelles des NEETS, à leur permettre d'acquérir une qualification et à mettre en place un parcours d'insertion dans l'entreprise à même de faciliter leur accès à l'emploi durable. Les typologies d'actions retenues sont les suivantes :

* 83 actions ciblées sur l'élaboration de projets professionnels et l'acquisition des premiers gestes,

* 260 formations visant l'obtention d'une qualification répertoriée au RNCP (Répertoire National de Certification professionnel)

Les opérations inscrites dans la programmation initiale sont aujourd'hui achevées et les services instructeurs traitent à ce jour les bilans des dernières opérations. Celles programmées fin 2018 sont en cours de réalisation conformément aux prévisions, les services consolidant les premiers résultats.

Ainsi on note la réalisation conforme des indicateurs de performance. L'indicateur financier FO07 est atteint à hauteur de 88,63 % de la cible et l'indicateur de réalisation CO01 "Chômeurs, y compris chômeurs de longue durée" également avec près de 10 690 stagiaires entrés en formation.

Parmi d'autres les indicateurs collectés, on note fin 2018 :

- 10 693 bénéficiaires - dont 4 943 femmes et 5 750 hommes - ont intégré des actions de formation au 31/12/2018.
- 4 498 participants ont obtenu une qualification au terme de leur participation.

Le pilotage du dispositif est réalisé en continu pour adapter les éléments financiers aux réalisations effectives ainsi qu'à l'effectif des bénéficiaires NEETS réellement entrés sur le dispositif au travers de

différents avenants d'ajustement proposés depuis 2015. De même, on note une bonne réalisation de l'évaluation à 6 mois des résultats détaillée à la partie 18.

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En termes d'engagement de crédits, les efforts de l'AG en 2018 (liés notamment à l'accélération de la programmation sur le volet Recherche, sur le FSE et l'IEJ ainsi que sur l'axe urbain) ont permis d'accélérer la programmation sur les axes en situation de sous-programmation.

Néanmoins, il convient de souligner les difficultés rencontrées qui freinent les engagements des crédits FEDER et les bouleversements des prévisions de programmation en 2018 liés au grand projet et aux investissements THD.

Ainsi, sur l'Axe 4, le faible niveau des engagements s'explique par l'absence de programmation sur le grand projet Orléans-Châteauneuf. Il a vu ses perspectives de mise en œuvre profondément modifiées en 2018. En effet, la notification par la Région du report de la réalisation du grand projet ne permettra pas de programmer les crédits prévu de 39,64 M€.

Sur l'axe 3 et plus particulièrement sur le déploiement des infrastructures THD des évolutions importantes sont à noter. En effet, les plans de financement de deux projets initialement repérés comme éligibles ont été modifiés par les conditions économiques. Ainsi, les résultats des consultations visant à sélectionner le porteur du déploiement du THD a permis de mobiliser beaucoup plus de participations privées conduisant le maître d'ouvrage à annuler la participation du FEDER sur ces opérations estimées en début de programme à 10 M€. Un autre dispositif mobilisera un volume de crédits inférieur à celui initialement envisagé soit un retrait complémentaire de 2 M€.

Au total se sont près de 52 millions d'euros de crédits FEDER que l'AG est amenée à redéployer.

Par ailleurs, la programmation contrastée entre les différents axes et au sein des axes constatés depuis le début du programme nécessitait d'engager des actions visant à optimiser la consommation du FEDER au sein de la maquette financière.

Un travail important a donc été entrepris en 2018 par l'AG pour traiter cette problématique de programmation ; elle s'est déroulée en deux temps :

- le comité de suivi de juin 2018 a ainsi procédé à un premier redéploiement des crédits visant à abonder les axes et actions fortement consommateurs et dont les perspectives de programmation consolidées par les Services Instructeur sont élevées. Les hausses de crédits ont principalement portées sur les dispositifs de recherches, d'appui à la création reprise d'entreprise, de soutien aux investissements dans les PME et en faveur de l'efficacité énergétique. Ces abondements ont été alimentés par les crédits des axes et actions faiblement consommateurs principalement les instruments financiers dont la complexité réglementaire et

l'évolution des projets régionaux n'ont pas permis le déploiement.

- l'engagement d'une nouvelle révision de la maquette visant à organiser le redéploiement des 50 millions de crédits FEDER qui ne seront pas programmés sur le grand projet et les infrastructures THD et connus plus tardivement (juillet 2018). Ce redéploiement de crédits passe par des abondements en faveur des axes et actions sur lesquels les services ont repérés des projets potentiels ou des tensions de financement. S'y ajoutent l'identification de nouveaux types de projets à financer pour le territoire dans le respect de la stratégie de mobilisation des FESI. Le comité de suivi actant ces modifications se tiendra début 2019 ainsi que le début de la mise en œuvre de cette révision.

L'autre frein opérationnel porte principalement sur le volet urbain dont la programmation est ralentie par la signature tardive des conventions ANRU effective fin 2017/2018 qui retarde la conception des programmes de réhabilitation des logements sociaux par défaut de visibilité sur l'attribution des contreparties publiques nationales. Cette situation freine le dépôt des projets des bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrages de ces programmes. Toutefois, le travail de recensement des projets éligibles auprès des autorités urbaines et des bailleurs sociaux a été poursuivi en 2018 et montre qu'un nombre conséquent de projets pourraient s'inscrire dans l'objectif 4.c.2 liée à la rénovation thermique des logements sociaux. Ce travail de recensement a notamment permis d'accélérer la programmation qui s'élève à 0.92 M€ en 2018. Cet effort devra être poursuivi et augmenté en 2019/2020 pour rattraper le retard de programmation.

Sur le volet réglementaire et financier, les freins portent essentiellement sur :

- Le niveau de certification global des dépenses permet d'atteindre les objectifs du DO. Afin d'accélérer les rythmes de certification et de paiement, un plan d'actions a été construit visant à anticiper les exercices suivants d'évitement du dégageant d'office, à réduire le stock des demandes de paiement et à piloter des réalisations des indicateurs de performance afin d'atteindre les cibles. Ce dispositif a permis d'accélérer le rythme de certification et de consolider l'atteinte des objectifs de performance tant financière que sur les réalisations.

- La mise en œuvre administrative et financière des projets est fortement impactée par le poids de la réglementation communautaire applicable et celui des contrôles et audits qui se sont particulièrement amplifiés sur ce programme.

Pour y faire face, alléger la charge administrative et réduire les risques pour les porteurs de projets, l'AG a engagé en 2018 un important dispositif de simplification, d'optimisation et de sécurisation de la gestion des fonds.

D'une part, en entreprenant une refonte de différents documents de gestion (modèle de convention d'attribution d'aide UE, Document de Mise en œuvre) permettant d'intégrer les nouveaux leviers de simplification proposés par le règlement OMNIBUS (Option de Coûts Simplifiés...) et en prenant des décisions internes (mise en place d'un système d'avance, simplification des modalités de gestion propres aux conventions, refonte et uniformisation des documents types, etc...) d'application au cours de l'année 2019.

D'autre part, en structurant plus fortement les relations avec les autorités d'audits et de certification par la création du CRIMAC (Comité Régional Interfonds de Mutualisation des Audits et des Contrôles) qui vise à mieux articuler la cohérence des audits et contrôles des différentes autorités en Région, de faciliter la communication sur des rapports d'audits et d'en mutualiser les résultats, de partager les bonnes pratiques de contrôle notamment au niveau réglementaire.

Enfin, l'Autorité de Gestion a poursuivi son soutien des services instructeurs en intensifiant l'animation auprès des agents à travers différentes réunions afin d'améliorer la diffusion d'information, le retour systématique sur les résultats des contrôles/audits et d'uniformiser les pratiques. L'appui réglementaire a également évolué avec la mise en place d'une adresse générique permettant à chaque agent de poser une question d'ordre réglementaire/juridique. Les services instructeurs sont également accompagnés lors des phases contradictoires menées dans le cadre d'audit et de contrôle

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 juil. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds Emergence Innovation 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	41 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure

9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	Instrument financier : Fonds d'amorçage et de démarrage permettant une prise de participation au capital
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SOFIMAC INNOVATION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	41 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier:	Autres

passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à manifestation d'intérêt
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	750 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	375 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	375 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	375 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	375 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	375 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	375 000,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la	

mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	100,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation facite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet de déplacement urbain et périurbain Orléans - Châteauneuf		Retiré et conservé sans statut de grand projet dans le PO			2017, T2		2017, T2	2021, trimestre 4	AXE 4 - 4e					

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Engagé dès 2016, le processus de mise en œuvre du Grand Projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf a nécessité un travail important d'ingénierie technique et administratif.

L'Autorité de Gestion, en associant l'expertise de JASPERS, a conduit les premiers travaux structurants préalables au dépôt et en premier lieu l'analyse coût avantage du projet. Celle-ci fut livrée fin mai 2017 et comprend plusieurs scénarios sur le matériel roulant (neuf ou d'occasion) et opère des optimisations considérées comme réalistes par l'équipe de JASPERS.

En 2017/2018, les différentes études techniques et environnementales produites ont permis de soumettre le dossier à l'enquête publique qui s'est tenue du 16 octobre au 22 novembre 2017 qui a conduit à une révision importante des perspectives de mise en œuvre.

Les votes négatifs de certaines communes ainsi que les suggestions supplémentaires ajoutées par la Commission d'enquête, notamment concernant les ouvertures/fermetures de passages à niveaux au cœur de la commune de Châteauneuf, ont conduit à interroger les délais de réalisation ainsi que les coûts du projet.

Le décalage de l'ouverture de la ligne - associée à la viabilité économique du projet, remise en cause suite aux investissements complémentaires issus de l'enquête publique - constitue une zone de risque trop élevée pour maintenir la mobilisation du FEDER sur cette opération.

En l'état, la subvention européenne étant indispensable pour financer le projet Orléans-Châteauneuf sans remettre en question le financement régional des autres projets d'infrastructures, il a été décidé de reporter le projet Orléans-Châteauneuf. Il n'y aura donc aucun démarrage de ce projet à court ou à moyen terme, ce qui exclut de fait, la mobilisation du cofinancement UE sur le PO FEDER-FSE 2014-2020, tout comme l'hypothèse d'un phasage entre deux programmations.

Par ailleurs, suite à la remise du Rapport Spinetta début 2018, la Région a réaffirmé la dimension d'aménagement du territoire essentielle pour les lignes du réseau secondaire, appelées « petites lignes ». Ainsi, elle a choisi de refuser la fermeture des lignes dites 7 à 9 et est résolue à impulser un plan d'urgence pour leur sauvegarde, plan d'urgence adopté par l'Assemblée régionale en mai 2018.

La collectivité régionale a ainsi été amenée à annoncer le report de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Orléans Châteauneuf. Cet abandon du Grand projet Orléans-Châteauneuf libère 39.640 M€ actuellement réservés dans la maquette financière du PO FEDER au titre de l'objectif thématique 4 pour le soutien à la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs.

Cette proposition sera soumise au comité de suivi qui se tiendra début 2019.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

L'abandon de la réalisation du grand projet implique que les crédits FEDER prévu (39,7M€) ne seront pas programmés. Il sera proposé de supprimer cette action dans le cadre de la révision prévu début 2019 et de réaffecter les crédits sur les autres opérations du programme et des dispositifs nouveaux sur lequel le partenariat sera consulté.

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
-----------------	--

L'axe 1 "Une société de la connaissance" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 56 114 000€ :

- 1. A.1 "accroître l'investissement et les compétences dans les domaines de spécialisation",
- 1. B.1 "accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en Région Centre-Val de Loire",

Le cadre de performance de l'axe 1 est constitué de

- l'indicateur de réalisation SO01 "Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des DPS", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 9 294 450€ et une valeur cible à 2023 fixée à 69 940 860 €.
- l'indicateur financier F001 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 1", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 29 166 652€ et une valeur cible à 2023 fixée à 112 228 000 €.

L'atteinte du cadre de performance financier F001 à 2018 a été alimenté par la programmation importante constatée sur cet axe puisque depuis le début du programme 42 825 183 € de crédits FEDER pour 102 071 369 € de CTE ont été programmés représentant 104 projets.

Ce dynamisme a ainsi conduit l'Autorité de Gestion lors de la révision du programme et de la maquette de juin 2018 a ré-abonder de 1 687 000 euros de FEDER supplémentaires l'axe 1 et au sein même de l'axe de ventiler les crédits en faveur des dispositifs les plus performants.

Cette programmation a porté sur trois types de dispositifs :

En premier lieu sur les actions de soutien à l'innovation dans les entreprises positionnées sur l'OS1. B.1 "accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en Région Centre-Val de Loire". La programmation est essentiellement alimentée par l'appel à projets innovation en 2016. Celui-ci a permis de sélectionner 23 dossiers d'innovation au sein des entreprises régionales pour un montant total de 6 367 987 euros de FEDER. Par ailleurs, avec les opérations retenues « au fil de l'eau » se sont 29 entreprises qui ont été soutenues pour 8 511 781 € de FEDER et 25 392 343 € de CTE sur l'action 4 jusqu'au 31/12/2018. Toutefois, en l'absence de projets spécifiquement repérés, les financements FEDER prévus sur les projets de recherche et de développement collaboratif n'ont pas été mobilisés (action 5). Ces crédits ont été transférés lors de la révision de la maquette de juin 2018 vers des dispositifs de soutien aux projets d'innovations individuelles des entreprises et dans les projets de recherche s'inscrivant dans les Domaines

Potentiels de Spécialisation sur lesquels des besoins de financement importants ont été repérés.

Sur le même OS, la dynamique de programmation s'est également appuyée sur les dispositifs de soutien aux entreprises de l'action 3 (actions de transfert de technologie, appui à l'animation de filières) ainsi qu'aux opérations de développement de la culture scientifique et technique. Ces actions plus récurrentes ont permis de mobiliser 9 959 391 € de FEDER et 23 326 234 € de CTE pour 37 projets soutenus.

Enfin, l'accélération à compter de 2016 des engagements sur l'OS « 1. A.1 "accroître l'investissement et les compétences dans les domaines de spécialisation", a permis de programmer en cumul 38 opérations pour 24 354 010 € de FEDER pour un CTE de 53 352 791 € de dépenses. Cette situation résulte de la mise en œuvre très dynamique des investissements et des programmes et projets de recherche dans les domaines potentiels de spécialisation. Ainsi la Région Centre-Val de Loire, et conformément à la stratégie de l'Union et à la Stratégie Régionale de l'innovation 2014/2020, a déployé une stratégie spécifique d'intervention au sein de 5 domaines de spécialisation - Ingénierie et métrologie environnementales, Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique, conception de systèmes pour le stockage de l'énergie, efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments, TIC et services pour le tourisme patrimonial. Ainsi le soutien du FEDER est concentré prioritairement sur ces projets de nature à générer le plus d'impact économique et social. En raison de son dynamisme et des perspectives importante de programmation, cet OS a bénéficié d'un ré-abondement de maquette de près de 3 626 000 € de FEDER.

Cette stratégie de programmation a ainsi permis de certifier 32 865 129,76 € soit 112,68 % de la cible de la performance à 2018 de l'indicateurs F001 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 1.

L'atteinte de cet indicateur en 2023 et dont la cible est de 112 228 000 euros de dépenses certifiés pourra s'appuyer d'une part sur les montants déjà programmés sur cet axe qui s'élèvent au 31/12/2018 à 102 071 369 € - soient 91 % de la cible - ainsi que sur les projets potentiels repérés (en cours d'instruction ou en revue de projets) dont le coût total estimé est de près de 41 M€. Au total se sont près de 143 M€ de dépenses totale éligible qui pourraient, en s'appuyant notamment sur l'optimisation des crédits de la maquette opérée lors de la révision, être programmés et certifiés d'ici 2023 permettant d'envisager l'atteinte et le dépassement de la cible de cet indicateur FO01.

Concernant l'indicateur de réalisation SO01 du cadre de performance, qui s'appuie sur les investissements et programmes de recherche au sein des DPS, les réalisations enregistrées au 31/12/2018 permettent de mesurer l'effort d'investissement publics et privés. Il s'élève ainsi à 12 505 982,81 € soient 134 % de la cible de performance fixée à 9 294 450 euros.

L'atteinte de cet indicateur en 2023 et dont la cible est de 69 940 860 euros d'investissement publics et privés au sein des DPS, pourra s'appuyer d'une part sur les montants déjà programmés sur l'OS « 1. A.1 "accroître l'investissement et les compétences dans les domaines de spécialisation" qui alimentent cet indicateur et qui s'élèvent au 31/12/2018 à 53 352 791 € - soient 76 % de la cible - ainsi que sur les projets potentiels repérés (en cours d'instruction ou en revue de projets) dont le coût total estimé est de près de 26 M€. Au total se sont environ 75,5 M€ qui pourraient être programmés et certifiés d'ici 2023 permettant d'envisager l'atteinte et le dépassement de la cible de cet indicateur SO01.

Au regard de l'atteinte des cibles 2018 sur les indicateurs FO01 et SO01, la réserve de performance sur cet axe pourra être débloquée.

Axe prioritaire

AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS

L'axe 2 "Une société porteuse d'emplois" est composée de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 17 636 447 € :

3. A.1 "améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises",

3. D.1 "Agir pour préserver l'emploi industriel et artisanal en Région Centre-Val de Loire",

Le cadre de performance de l'axe 2 est constitué de :

- l'indicateur de réalisation SO02 "Nombre de porteurs de projets de création reprises accompagnés", avec une valeur intermédiaire 2018 fixées à 8 379 porteurs de projet création reprise et une valeur cible à 2023 fixée à 31 732 porteurs de projets création reprise.
- l'indicateurs CO02 « nombre d'entreprises bénéficiant de subventions » avec une valeur intermédiaire fixée à 15 entreprises soutenues en 2018 et 38 en 2023.
- l'indicateur financier F002 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 10 087 216 € et une valeur cible à 2023 fixée à 35 272 894 €.

L'atteinte des objectifs de performance sur ces trois indicateurs a été alimentée par une programmation et une certification importante des dépenses permettant de générer des réalisations conformes aux cibles.

Sur la totalité de l'axe, au 31/12/2018, 178 projets ont été programmés pour un, montant FEDER de 10 369 543,85 M€, et 50 397 307,66 de CTE alimentant l'indicateurs financier F002 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2". Les dépenses certifiées par l'autorité de gestion s'élèvent à 21 352 303 € soient 212% de la cible.

L'atteinte de la cible 2023 de cet indicateur s'appuiera sur les montants déjà programmés sur l'axe 2 qui s'élèvent au 31/12/2018 à 50 397 307,66 € de CTE - soient 133 % de la cible - ainsi que sur les projets potentiels en cours d'instruction et repérés dans la revue de projets et qui seront programmés d'ici 2021.

La programmation sur l'objectif spécifique 3.A.1. "Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises", a conduit à engager 4 447 811 M€ de FEDER pour 18 385 925,96 M€ de CTE au 31/12/2018.

Depuis le début du programme ont notamment été financées des actions destinées à soutenir l'entrepreneuriat en faveur des publics sensibles (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes etc...), et

féminins, des démarches d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises en direction de tous les publics. L'Autorité de Gestion a pu s'appuyer pour cela sur des réseaux régionaux structurés et reconnus (réseaux consulaires, des Boutiques de gestions et couveuses d'entreprises) ainsi que des dispositifs plus spécifiques (coopérative d'emplois et d'activités)

Il convient de noter l'important travail d'optimisation de la programmation sur cet OS. En effet, les instruments financiers prévus n'ont pas été mobilisés. Le dispositif réglementaire encadrant les instruments financiers ayant été stabilisé tardivement, la complexité de sa mise en œuvre en soutien des dispositifs de prêts d'honneur et de garantie prévu initialement et les risques encourus par les porteurs potentiels a conduit l'autorité de gestion à modifier la maquette et le programme en 2018. Ainsi les instruments financiers prévus sur cet OS ont été supprimés et les crédits transférés vers des mesures plus performantes. Cela s'est notamment traduit par une augmentation des crédits FEDER au sein d'autres actions déployées dans cet OS – appui aux actions d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises d'entreprise – ne pénalisant pas sa dynamique de mise en œuvre.

De ce fait, on constate une réalisation conforme à la cible 2018 du cadre de performance portant sur l'indicateur de performance SO02. L'Autorité de gestion a ainsi consolidé le chiffre de 9 041 porteurs de projets de création reprises soutenu au 31/12/2018 soit 108 % de la cible 2018.

L'atteinte de la cible de cet indicateur en 2023 - 31732 porteurs de projets création reprise accompagnés - pourra s'appuyer sur le nombre prévisionnel de porteurs de projets accompagnés figurant sur les dossiers déjà programmés et dont le nombre est de 29 676 soit 93% de la cible 2023. A cela il convient d'ajouter les 102 opérations représentant près de 16 M€ de CTE en cours d'instruction ou repérés dans la revue de projet et qui devraient contribuer de manière très forte à atteindre et dépasser les cibles de cet indicateur après consolidation et retraitement des données lors de la réception des bilans attestant de la valorisation réelle de l'indicateur par les projets soutenus.

Concernant l'objectif spécifique 3.D.1 "Agir pour préserver l'emploi industriel et artisanal en Région Centre-Val de Loire", le montant programmé s'élève à 5 921 732,08 € de FEDER pour un coût total de 32 011 381,70 €.

Cette OS permet de financer depuis le début du programme le soutien au réseau des entreprises artisanales, d'actions de Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences sectoriels ou territoriales, l'appui aux clusters et grappes, un instrument financier de fonds propres des entreprises innovantes et enfin les investissements productifs dans les PMI qui alimentent l'indicateur de performance CO02 « nombre d'entreprises bénéficiant de subventions »

De la même manière que pour l'OS 3.A.1, l'autorité de gestion a revu dans le cadre de la révision du programme de 2018 les montants mobilisés sur la maquette en procédant au ré-abondement des actions les plus performantes (appui aux investissements productifs et aux réseaux des entreprises) et en réduisant les crédits affectés aux actions dont les perspectives de programmations étaient plus faibles (appui aux clusters et grappes d'entreprises).

Cette bonne dynamique de programmation ajoutée à l'optimisation de la maquette a permis d'atteindre les objectifs de performance à 2018 de l'indicateur CO02 « nombre d'entreprises bénéficiant de subventions »

». L'Autorité de gestion a ainsi consolidé le chiffre de 14 porteurs de projets de création reprises soutenus au 31/12/2018 soit 93.3% de la cible.

L'atteinte de la cible de cet indicateur en 2023 - 38 entreprises bénéficiant de subventions - pourra s'appuyer les dossiers déjà programmés au nombre de 26 soient 70 % de la cible. A ce chiffre il convient d'ajouter le potentiel constitué par les dossiers en court d'instruction et en revue de projet estimé à 27 opérations et dont une part sera programmée grâce à l'abondement des crédits prévus à la révision et aux reliquats non consommés.

Sur cet axe l'atteinte des cibles des indicateurs à 2018 permet d'envisager le déblocage de la réserve de performance.

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
-----------------	--

L'axe 3 "Une société numérique, infrastructure, usages et mutualisation" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 35 840 000 € :

- 2. A.1 "accélérer le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbps) en Région Centre-Val de Loire d'ici 2023 "
- 2. C.1 "développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique",

Le cadre de performance de l'axe 3 est constitué de

- l'indicateur de réalisation SO03 "Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 50000 prises et une valeur cible à 2023 fixée à 188 836 prises.
- l'indicateur financier F003 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 3", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 19 474 087 € et une valeur cible à 2023 fixée à 71 680 000 €.

L'atteinte des valeurs intermédiaires du cadre de performance s'est appuyée sur un niveau de programmation et de certification en adéquation avec les cibles.

Ainsi, au 31/12/2018, 30 projets ont été programmés sur l'axe 3 pour 19 268 899 M€ de FEDER, et 42 298 975 de CTE alimentant l'indicateur financier F003 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 3 ». Ce volume a permis de générer 18 493 889 € de dépenses certifiées soient 94,97% de la cible à 2018.

Concernant l'indicateur SO03 "Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps", c'est la programmation des opérations d'investissement de l'OS 2. A.1 "accélérer le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbits) en

Région Centre-Val de Loire d'ici 2023 " qui a permis d'alimenter cet indicateur. En effet, sur la base des 3 opérations programmés en 2017 et 2018 - 15 585 000 € de FEDER pour 34 021 333 de CTE - 41 666 prises THD ont été livrées au 31/12/2018 sur les territoires des départements de l'Eure et Loire et du Cher représentant 87,33 % de la cible du cadre de performance.

Sur cet axe l'atteinte des cibles des indicateurs à 2018 de 94,97% sur l'indicateur F003 et de 87,33 % sur l'indicateur SO03 est supérieure à 85 % et permet d'envisager le déblocage de la réserve de performance.

Au titre de l'atteinte des objectifs de performance ainsi que des autres indicateurs du programme à horizon 2023, il convient de tenir compte des nouvelles conditions de mise en œuvre de l'axe 3 constatées en 2018.

Sur l'OS 2. A.1 "accélérer le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en Région Centre-Val de Loire d'ici 2023 "les prévisions d'engagement des crédits initialement envisagées à hauteur de 29 730 000 euros ont été modifiées par les conditions économiques constatées essentiellement sur les territoires des départements de l'Indre et Loire et du Loir et Cher. Ainsi les résultats des consultations visant à sélectionner le porteur du déploiement du THD sur ces territoires a permis de mobiliser beaucoup plus de crédits d'origine privée conduisant le maître d'ouvrage à annuler la participation du FEDER sur ces opérations estimées en début de programme à 10 M€. Un autre dispositif mobilisera un volume de crédits inférieur à celui initialement envisagé soit un retrait complémentaire de 2 M€.

Il convient de noter que ces évolutions ne porteront pas atteinte aux objectifs de couverture en très haut débit en Région centre Val de Loire. Si les calendriers des acteurs privés et publics sont respectés, le taux de couverture en FFTH atteint est toujours estimé à 91 % en 2023

Au total se sont près de 12 millions d'euros de FEDER qui devront être ventilés sur d'autres dispositifs au sein de l'axe et du programme et les cibles des indicateurs de performance revues dans le cadre de ce nouveau périmètre de financement par le FEDER du déploiement du THD désormais limité aux départements du Loiret, du Cher, de l'Indre et de l'Eure et Loir. Une première ventilation de ces crédits a été validée en comité de suivi de juin 2018 conduisant à notamment abonder le volet des usages TIC de 1 600 000 € ainsi que les opérations de l'axe 1 (appui aux dispositifs de recherche dans les DPS) de 500 000 euros.

L'affectation des 10 millions de crédits non consommés restant sera mise en œuvre lors de la révision de la maquette du programme prévue en 2019.

Sur l'OS 2. C.1 "développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique", la mise en œuvre du programme doit tenir compte de la mise à jour de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) de déploiement des nouveaux usages du numérique et qui viendra conforter la programmation déjà enregistrée - au 31/12/2018 27 opérations mobilisant 3 683 899 € de FEDER pour 8 277 641 € de CTE programmés - . Cette stratégie soutiendra notamment les engagements du FEDER de l'axe 3 en 2019/2020/2021 sur des dispositifs déjà éprouvés notamment en faveur du déploiement des usages pédagogiques innovants, des tiers lieux au sein des territoires de la Région mais

aussi sur des projets innovants (open data territorial, living lab, civitech...)

L'atteinte des cibles à 2023 doit donc être mise au regard de cette situation ainsi que des propositions de l'Autorité de Gestion de révision à la baisse des cibles à 2023 des indicateurs de performance tenant compte des redéploiements qui seront proposés en 2019.

Dans ce cadre, la réalisation de l'indicateur financier F003 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 3 » pourra s'appuyer sur les montants déjà programmés représentant 42 298 975 de CTE et 59 % de la cible, le potentiel des dossiers en cours d'instruction et en revue de projets estimé à 18 500 000 € de CTE ainsi que les nouveaux dossiers liés aux usages numériques dans le cadre du déploiement de la nouvelle stratégie régionale.

Concernant l'indicateur SO03 "Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps" les réalisations qui seront consolidées tiendront compte des prises FTTH livrés à compter de 2019 dans les départements du Cher, de l'Indre et du Loiret dont le dossier sera programmé en 2019.

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
-----------------	--

L'axe 4 "La transition vers économie à faible teneur en carbone" est composée de trois objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 55 002 000 € :

- 4.A.1 "augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique"
- 4. C.1 "réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics"
- 4. E.1 "réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans-Châteauneuf",

Le cadre de performance de l'axe 4 est constitué :

- de l'indicateur de réalisation CO12 : Longueur totale de ligne ferroviaire reconstruite ou modernisée
- de l'étape clé de mise en œuvre K001 "Nombre d'études techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans-Châteauneuf", avec une valeur intermédiaire 2018 et une valeur cible 2023 toutes deux fixées à 25 études.
- de l'indicateur financier F004 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 4", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 29 474 786 € et une valeur cible à 2023 fixée à 110 004 000 €.

Au 31/12/2018 les engagements sur cet axe ont progressé lentement car seuls les OS 4.A.1/4.C.1/ ont fait l'objet d'une programmation pour 42 dossiers, 5 443 650 € de FEDER et 27 032 794 € de CTE.

L'intervention du Service Instructeur sur l'OS 4 E 1 se concentre depuis 2015 sur les démarches et procédures relatives au grand projet (mise en œuvre des études préalables, concertation avec JASPERS...)

sans programmation.

La mobilisation du FEDER a porté sur :

- le déploiement des démonstrateurs en Energie renouvelables et sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Les crédits communautaires ont été programmés dans le cadre des 7 Appels à Projets lancés depuis 2015 sur les thématiques de la méthanisation, de la géothermie et des bâtiments démonstrateurs générant. Au 31/12/2018 40 projets ont été déposés auprès de l'Autorité de Gestion (programmés et en cours d'instruction) pour 11 982 847 € de FEDER et 48 238 497 € de dépenses totales.

- les actions d'animation principalement celles ayant trait au volet efficacité énergétique dans les bâtiments dans le cadre du financement des espaces infos énergie, du réseau des entreprises artisanales mobilisé ainsi que des dispositifs de soutien à l'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux générant au 31/12/2018 34 dossiers déposés (programmés et en cours d'instruction) pour 2 500 149 € de FEDER et 5 756 143 € de CTE.

Toutefois et bien que l'indicateur K001 "Nombre d'études techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans-Châteauneuf" consolidé s'élève à 35 (pour une cible de 25 études), l'indicateur financier F004 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 4", n'est réalisé qu'à hauteur de 7 112 665 € soient 24,13 % de la cible. La réserve de performance ne pourra donc pas être débloquée.

Cette situation résulte principalement du report par l'Autorité de gestion du grand projet Orléans Châteauneuf dont les motifs figurent dans la partie « problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face » qui n'a pas permis d'engager et de certifier les crédits nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance.

Ce bouleversement des conditions de mise en œuvre de cet axe va conduire l'Autorité de gestion à modifier le contenu du programme et de la maquette financière répondant aux principes suivants :

- le respect du taux de 20 % minimum des crédits du programme consacré à l'OT 4
- le renforcement des dispositifs démonstrateurs existants au titre des énergies renouvelables (méthanisation, bois énergie, solaire thermique, chaufferie bois) et de l'efficacité énergétique,
- l'engagement sur de nouveaux types d'actions (hydrogène vert, démonstrateurs construction neuves, recyclage innovant des déchets et économie circulaire).
- déploiement de crédits supplémentaires sur les autres axes et actions performantes ou à forts enjeux pour les territoires (axes1/2/5)

Les indicateurs de l'axe, notamment ceux relatifs à la performance, seront redéfinis dans ce nouveau

cadre.

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
-----------------	---

L'axe 5 "La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés" est composée de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 9 000 000 € :

- 3. A.2 "accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur profit",
- 4. C.2 "réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur profit",

Le cadre de performance de l'axe 5 est constitué de :

- l'indicateur de réalisation CO31 "Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 267 ménages et une valeur cible à 2023 fixée à 4000 ménages.

- l'indicateur financier F005 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 5", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 2 169 428 € et une valeur cible à 2023 fixée à 18 000 000 €.

Au 31/12/2018, 10 projets ont été programmés sur l'axe 5 pour 1 124 000 € de FEDER et 8 638 287 € de CTE alimentant l'indicateur financier F005 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 5 ». Ce volume a permis de générer 2 659 692 € de dépenses certifiées soient 122,6% de la cible à 2018.

Concernant l'indicateur CO31 "Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré", c'est la programmation des opérations d'efficacité énergétique dans les logements sociaux de l'OS 4.C.2 "réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur profit", " qui a permis d'alimenter cet indicateur. En effet, sur la base des 9 opérations programmées en 2018 - 924 000 € de FEDER pour 7 740 390 € de CTE – 258 logements ont été livrés en 2018 au 31/12/2018 représentant 96,6% de la cible du cadre de performance.

L'atteinte des cibles des indicateurs à 2018 de 122,6% sur l'indicateur F005 et de 96,6 % sur l'indicateur CO31 est supérieure à 85 % et permet d'envisager le déblocage de la réserve de performance sur cet axe 5.

Toutefois, l'enjeu de l'atteinte des cibles à 2023 reste posé sur cet axe. La programmation des actions et la réalisation des indicateurs de performance pourront ainsi s'appuyer d'une part sur les projets déjà programmés, en cours d'instruction et ceux inscrits dans la revue de projet qui représentent au total 6 206 000 € de FEDER et 23 973 972 € de CTE (soit 128 % de la cible à 2023).

Par ailleurs la programmation pourra être confortée par la signature d'ici fin 2019 de l'ensemble des conventions ANRU sur les territoires éligible des 17 organismes intermédiaires retenus. En effet, la conclusion de ces conventions donne une lisibilité financière aux porteurs de projets permettant de consolider les plans de financements des projets et d'accélérer leur mise en œuvre à l'horizon de la fin du programme.

Axe prioritaire

AXE 6 - UNE SOCIÉTÉ APPRENANTE ET INCLUSIVE

L'axe 6 "Une société apprenante et inclusive" est composé de trois objectifs spécifiques pour une enveloppe FSE globale de 44 855 930 € :

- 10.III.1 "consolider et améliorer l'accès à la qualification des apprentis en région Centre et plus particulièrement pour les jeunes préparant des formations de niveau V (CAP) à III (BTS)"
- 10.III.2 "Améliorer les services des opérateurs de l'orientation, les conditions de leur réussite et leur coordination pour faire en sorte que l'ensemble du territoire régional fonctionne sous label « service public régional de l'orientation »
- 10.III.3 "améliorer les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi en région Centre",

Le cadre de performance de l'axe 6 est constitué

- de l'indicateur de réalisation CO01 "chômeurs, y compris chômeurs de longue durée", avec une valeur intermédiaire 2018 fixées à 1834 chômeurs et une valeur cible à 2023 fixée à 14 484 chômeurs.
- de l'indicateur financier F006 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 6", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 18 028 730 € et une valeur cible à 2023 de 89 711 860 €.

La programmation a très fortement progressé permettant l'atteinte des cibles.

En effet, à fin 2018, 442 projets ont été engagés pour un montant FSE de 40 857 526 € et 82 595 259 € de CTE soient 92 % des crédits de la maquette FSE.

Ainsi l'indicateur F006 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 6", a été alimenté par la programmation et la certification des dépenses sur les 3 Objectifs spécifiques visés.

Sur le volet apprentissage inscrit sur l'OS 10iii1, les actions qualifiées conduites par les CFA de la Région Centre-Val de Loire et portant sur les dispositifs permettant de limiter les ruptures et de conforter les taux de réussite des apprentis ont continué à être déployés notamment au travers :

- des visites entreprises effectuées par les formateurs au sein de l'entreprise employant l'apprenti.

- d'actions de médiation permettant de repérer les difficultés rencontrées par les jeunes au sein de l'entreprise et d'engager différentes actions pour résoudre ces difficultés dans un cadre partenarial associant le CFA, le jeunes et l'entreprise
- d'action de soutien pédagogique et de suivi des apprentis connaissant des difficultés particulières de façon individualisé ou en petits groupes
- des dédoublements de classes sur des matières importantes et posant des difficultés spécifiques à certains apprentis (compréhension écrite ou orale, expression orale et écrite notamment)
- l'accompagnement des apprenants étrangers dans certains CFA
- des dispositifs de personnalisation des parcours

A ces actions qualifiées s'ajoutent des opérations en faveur des CFA visant à soutenir l'amélioration des pratiques pédagogiques au sein des CFA (formations de formateur, appui aux déploiement des TIC dans les pratiques pédagogiques notamment).

Au 31/12/2018, 9 550 621.87 € de FSE soit 75,8 % de la maquette ont été programmés sur cet OS.

Concernant l'OS 10.III.2 "Améliorer les services des opérateurs de l'orientation, les conditions de leur réussite et leur coordination pour faire en sorte que l'ensemble du territoire régional fonctionne sous label « service public régional de l'orientation », le soutien au déploiement du Service Public régional de l'Orientation est également conforme aux objectifs. A ce jour, les actions conduites par les opérateurs – Région Centre-Val de Loire et GIP ALFA CENTRE – pour mettre en place ce service ont ainsi bénéficié de l'engagement de 1 746 273 € de FSE soient 64,8% de la maquette pour 4 002 400 € de CTE. Ces actions ont notamment consisté en opérations d'information, de formation, d'animation et de coordination des opérateurs régionaux de l'orientation, de mise en place d'outils et des actions de communication vers le grand public afin de renforcer la lisibilité du SPRO (flyers, affichettes, kakémonos, signalétiques, plan média presse et radio, clip vidéo pour réseaux sociaux). Par ailleurs différentes actions visant à structurer les territoires et à déployer des dispositifs de sensibilisation des demandeurs d'emplois ont été conduits (opération une formation pour un emploi, forums d'orientations). Enfin des supports et outillages méthodologiques (diagnostic territoriaux emplois /formation, site étoile, actions e formation) ont été mis à disposition des acteurs du SPRO pour leur permettre de délivrer un service d'orientation actualisé et fiable.

Enfin, et bien qu'engagé plus tardivement à partir de 2017, la mise en œuvre de l'axe 6 a été dynamisée par la programmation de l'ensemble des crédits sur l'OS 10.III.3 "améliorer les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi en région Centre", visant à soutenir le programme régional de formation professionnelle des demandeurs d'emplois.

Les actions de formations sélectionnées au titre du FSE visent tous les types de publics et sont mobilisées au sein des dispositifs de formations qualifiantes mais aussi pour une part en faveur d'action d'élaboration

de projets professionnel et d'acquisition des premiers gestes professionnels.

Au 31/12/2028, 368 actions de formations ont été programmées pour 29 560 630 € de FSE et 59 121 861 € de coût total soient 100 % de la maquette financière de l'OS.

Ces hauts niveaux d'engagement ont permis la certification de 15 733 567 € de dépenses éligibles soient 87,27 % de la cible de l'indicateur F006 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 6" fixé à 2018 à 18 028 730 €.

L'atteinte de la cible de cet indicateur en 2023 qui s'élève à 89 711 860 € pourra s'appuyer sur la programmation des dépenses déjà effectuées - 82 595 259 € - ainsi que sur le potentiel constitué par les dossiers en revue de projets estimé à 32 opérations et 9 964 264 € de CTE portant le montant total des coûts des projets programmés et prévisionnels à 92 559 523 € soient 103 % de la cible à 2023 de cet indicateur.

Concernant l'indicateur de réalisation CO01 "chômeurs, y compris chômeurs de longue durée", il s'appuie sur les réalisations des actions de formations professionnelles déployées dans le cadre de sur l'OS 10.III.3 "améliorer les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi en région Centre » consolidée au 31/12/2018 à 8 687 demandeurs d'emploi.

L'atteinte de la cible de cet indicateur en 2023 qui s'élève à 14 484 chômeurs pourra s'appuyer les bénéficiaires déjà recensés ainsi que sur la programmation des opérations qui seront soutenues par les reliquats des crédits non consommés d'ici la fin du programme pour atteindre les cibles à 2023.

Sur cet axe 6 l'atteinte des cibles des indicateurs à 2018 est supérieure à 85 % et permet d'envisager le déblocage de la réserve de performance.

Axe prioritaire

AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI

L'axe 7 "Accompagner les jeunes vers l'emploi" est composé d'un seul objectif spécifique : 8.II.1 "accroître le nombre de jeunes NEET en sorties positives (- de 26 ans) (emploi - nouvelle formation", pour une enveloppe globale de 32 837 246 € financés à 50% d'IEJ et à 50% de FSE. Cette enveloppe en hausse 9,92 M€ a en effet été abondée en novembre 2017 suite à la réallocation d'une enveloppe complémentaire de crédits IEJ à la Région centre Val de Loire.

Cette situation a conduit l'AG à revoir la maquette financière des axes 7 et 6 ainsi qu'à réévaluer les valeurs du cadre de performance et des autres indicateurs.

Le cadre de performance de l'axe 7 est constitué de l'indicateur de réalisation CO01 FSE "Chômeurs, y compris chômeurs de longue durée", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 7918 chômeurs et une valeur cible à 2023 11 244. Il est également constitué de l'indicateur financier F007 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 7", avec une valeur intermédiaire 2018 de 31 114 008 € et une valeur

cible 2023 fixées à 49 255 869 €.

Au 31 décembre 2018, la totalité de l'enveloppe de l'axe 7 y compris celle issue de la réallocation des crédits complémentaires fin 2017 était programmée.

L'engagement des crédits a été effectué en deux étapes. La fraction initiale de l'enveloppe a été programmée très rapidement cela conformément à l'objectif de ce programme en 2015 pour près de 23 M€ de crédits FSE/IEJ et 35,5 M€ de coût total éligible. Elle a porté sur des actions de formation se déroulant entre 2015 et 2017.

Une seconde tranche d'engagement a été validée en novembre 2018 portant à la programmation de l'axe à un total de 32 837 246 € de FSE/IEJ pour un coût total de 49 260 794,81 €.

Le dispositif mis en œuvre par l'Autorité de gestion en faveur des NEETS soutient, conformément aux lignes de partage conclues entre l'Etat et la Région, les parcours de formation de ces jeunes en appui du programme régional de formation. Le dispositif amont lié notamment au repérage des NEETS et aval en portant sur le suivi des NEETS est pris en charge par les dispositifs Etat.

Cette distinction des interventions permet de construire un parcours cohérent du jeune. Sur la partie prise en charge par la Région, la programmation cumulée depuis 2015 a permis de financer au total 634 opérations de formations professionnelles en faveur de ces publics sur 3 types d'actions qui sont l'accompagnement à l'élaboration de parcours professionnels en faveur des jeunes, l'acquisition des premiers gestes professionnels et enfin la validation d'une qualification professionnelle reconnue au RNCP.

Les résultats sont mesurés via les indicateurs du programme et chaque année par une évaluation des résultats des actions à la sortie de formation et à 6 mois.

Cette programmation et les certifications associées ont permis de valoriser l'indicateur financier FO07. Au 31/12/2018; 27 577 203 € de dépenses totales éligibles ont été certifiées représentant 88,63 % de la cible de cet indicateur.

Concernant l'indicateur réalisation CO01 FSE "Chômeurs, y compris chômeurs de longue durée" mais portant spécifiquement sur les jeunes de moins de 26 ans, l'Autorité de gestion a recensé au 31/12/2018 10 693 bénéficiaires dans les actions de formations.

Ces indicateurs du cadre de performance étant supérieur à 85 %, le déblocage de la réserve de performance peut être envisagé.

L'atteinte de la cible de l'indicateur à 2023 pourra s'appuyer la programmation déjà effectuée dont le montant est de 49 260 794,81 € représentant 100 % de la cible à 2023. Pour l'indicateur CO01, aux données déjà consolidées en 2018 s'ajouteront les jeunes NEETS qu'il est prévu d'intégrer dans la nouvelle vague de programmation de 2018. Il conviendra également de prendre en compte les éventuelles

programmations des reliquats des crédits non consommés non encore connu à ce jour.

Axe prioritaire

AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER

L'axe 8 "Assistance technique FEDER" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 6 273 000€ :

- N°1 "favoriser l'émergence de projets et la visibilité de l'action de l'union européenne sur le territoire régional"
- N°2 "simplifier le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel",

La programmation de l'axe 8 n'impacte pas le cadre de performance.

En 2018, 1 385 835.68 € de FEDER ont été programmés sur l'axe 8.

Ainsi, ont notamment été financées :

- des actions menées dans le cadre du pilotage, du suivi et de la gestion des fonds européens tels que : le portail "Nos aides en lignes", des évaluations menées dans le cadre du FEDER (mise en oeuvre), du Système d'Information Décisionnel (SID) permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations,
- des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (Systèmes d'Information Décisionnel, lutte antifraude, contrôle de service fait...),
- l'externalisation d'une partie des contrôles et des audits (Contrôles de Service Fait, Audits d'opération CICC) à des prestataires,
- des actions visant à communiquer sur le Programme opérationnel (réalisation d'objets de communication).

Cette programmation a permis de valoriser les indicateurs de réalisation SO10 à SO15.

Axe prioritaire

AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE

L'axe 9 "Assistance technique FSE" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FSE globale de 2 380 000 € :

- N°3 "favoriser l'émergence de projets et la visibilité de l'action de l'union européenne sur le territoire régional",

- N°4 "simplifier le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel",

La programmation de l'axe 9 n'impacte pas le cadre de performance.

En 2018, 939 475.39 € de FSE ont été programmés sur l'axe 9.

Ainsi, ont notamment été financées :

- des actions menées dans le cadre du pilotage, du suivi et de la gestion des fonds européens tels que : le portail "Nos aides en lignes", des évaluations menées dans le cadre du FSE (mise en oeuvre, évaluation à 6 mois des participants IEJ), du Système d'Information Décisionnel (SID) permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations,
- des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FSE (Systèmes d'Information Décisionnel, lutte antifraude, contrôle de service fait...),
- l'externalisation d'une partie des contrôles et des audits (Contrôles de Service Fait, Audits d'opération CICC) à des prestataires,
- des actions visant à communiquer sur le Programme opérationnel (réalisation d'objets de communication).

Cette programmation a permis de valoriser les indicateurs de réalisation SO10 à SO15.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Sensibilisation des porteurs de projets à ce principe

Elle est faite par différents moyens :

- réunions d'information des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels
- fiche dédiée aux principes horizontaux dans le guide du porteur de projets et du bénéficiaire (en ligne)

Une enquête auprès des bénéficiaires du POR FEDER-FSE-IEJ réalisée par la Région Centre-Val de Loire sur la mise en œuvre du programme sur la période 2014-2018 indique une bonne connaissance du soutien de l'UE aux projets contribuant à ces principes (2/3 des répondants), une approche qui pour 60% des répondants a surtout permis de valoriser les démarches engagées en la matière, mais aussi d'initier une réflexion ou encore de monter en gamme sur ces sujets.

2. Intégration de ces principes aux critères de sélection des projets

L'autorité de gestion a mis en place une grille d'auto-évaluation à compléter par les porteurs de projet, avec l'aide des services instructeurs, permettant d'évaluer la prise en compte par leur projet et leur structure des principes horizontaux. Cette grille comporte 13 questions sur l'égalité hommes-femmes et 7 sur l'égalité des chances et la non-discrimination. Cet outil a une vertu pédagogique au moment du dépôt du dossier, permettant au porteur de s'interroger à l'aide de questions ouvertes et d'une liste d'actions potentielles pré-identifiées sur la prise en compte de ces principes. La grille est notée par le service instructeur et la note globale prise en compte dans la sélection des projets (note <8/26 bloquante). Cet outil est également conçu dans l'idée de servir de base au suivi du projet. Le porteur de projet s'engage, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir les pièces justificatives permettant de juger des informations renseignées dans la grille. L'existence de ce type d'outils a été considérée comme une bonne pratique dans le cadre de travaux menés au niveau national par le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET).

3. Intégration de ces principes dans les modalités de suivi et évaluation du programme

Diverses mesures ont été prises dans ce sens :

- Présence d'organisations chargées de promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité au Comité de suivi du POR
- Objectifs chiffrés pour le programme, avec les indicateurs de réalisation et de résultat des axes 5 – solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés, 6 – une société apprenante et inclusive, et 7 – accompagner les jeunes vers l'emploi
- Questions évaluatives dédiées aux principes horizontaux dans le plan d'évaluation, pour les évaluations de mise en œuvre.

4. Contribution des projets cofinancés à ces principes, s'inscrivant en particulier dans les axes :

- Axe 2 (FEDER) – ex. projet d'accompagnement par l'ADIE de personnes en situation d'exclusion à créer leur propre emploi ; opérations avec une logique correctrice de soutien à l'entrepreneuriat féminin,
- Axe 5 (FEDER) – la solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés,
- Axe 6 – une société apprenante et inclusive, et Axe 7 – accompagner les jeunes vers l'emploi (FSE/IEJ)
- mais aussi dans les autres axes du POR, par ex., le projet de plateforme numérique de la communauté de communes d'Amboise, visant à lutter contre la fracture numérique en contribuant à l'éducation numérique des publics spécifiques – jeunes, femmes, demandeurs d'emploi, seniors en particulier des quartiers prioritaires et communes rurales (e.inclusion).

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Sensibilisation des porteurs de projets à ce principe

Elle est faite par différents moyens :

- réunions d'information des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels
- fiche dédiée aux principes horizontaux dans le guide du porteur de projets et du bénéficiaire (en ligne)

Une enquête auprès des bénéficiaires du POR FEDER-FSE-IEJ réalisée par la Région Centre-Val de Loire sur la mise en œuvre du programme sur la période 2014-2018 indique une bonne connaissance du soutien de l'UE aux projets contribuant au développement durable (70% des répondants), une approche qui pour 64% des répondants a surtout permis de valoriser les démarches engagées par les bénéficiaires en la matière, mais aussi d'initier une réflexion ou encore de monter en gamme sur ces sujets.

2. Intégration de ce principe aux critères de sélection des projets

L'autorité de gestion a mis en place une grille d'auto-évaluation à compléter par les porteurs de projet, le cas échéant avec l'aide des services instructeurs, permettant d'évaluer la prise en compte par leur projet mais également par leur structure des principes horizontaux. Cette grille comporte 7 questions sur le développement durable. Cet outil a une vertu pédagogique au moment du dépôt du dossier, permettant au porteur de projet de s'interroger à l'aide de questions ouvertes et d'une liste d'actions potentielles pré-identifiées sur la prise en compte de ces principes dans le cadre de son projet et de sa structure. Cette grille est notée par le service instructeur et la note globale est prise en compte dans la sélection des projets (note <8/26 bloquante). Cet outil est également conçu dans l'idée servir de base au suivi, à l'évaluation et à la valorisation du projet. Le porteur de projet s'engage, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir l'ensemble des pièces justificatives permettant de juger des informations renseignées dans la grille d'évaluation. L'existence de ce type d'outils a été considérée comme une bonne pratique dans le cadre de travaux menés au niveau national par le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET).

3. Intégration de ce principe dans les modalités de suivi et évaluation du programme

Diverses mesures ont été mises en œuvre dans ce sens :

- Des objectifs chiffrés pour le programme, en particulier avec les indicateurs de réalisation et de résultat de l'axe 4 – la transition vers une économie à faible teneur en carbone, de l'axe 5 – la solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés (dans le cadre de l'objectif spécifique 4.c.2 « Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville »)
- Des questions évaluatives dédiées aux principes horizontaux dans le plan d'évaluation, pour les évaluations de mise en œuvre.

4. Contribution des projets cofinancés à ce principe

Projets s'inscrivant dans les axes 4 (ex. AgriBerry Energie - Développement d'une unité de méthanisation) et 5 (ex. Programme de rénovation thermique de 114 logements dans un quartier prioritaire politique de la ville de La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance, à Amboise) du POR, mais aussi dans l'axe 1, en RDI, par exemple avec METHYCENTRE, premier projet de démonstration de Power to Gas en France couplé à une unité de méthanisation en valorisant les excédents d'électricité renouvelable sur le marché de la mobilité décarbonée.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
AXE 1	5 728 235,70	10,21%
AXE 4	13 516 397,30	24,57%
AXE 5	3 870 195,33	43,00%
Total	23 114 828,32	8,89%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Afin de mettre en œuvre les principes de gouvernance à plusieurs niveaux et de valoriser l'expérience des différentes parties prenantes pour la bonne réalisation du programme opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire, le partenariat régional est représentatif des entités citées dans le code de conduite européen sur le partenariat.

Pour mémoire, une soixantaine de structures ont été invitées à participer à l'élaboration du PO entre 2011 et fin 2014 (voir la liste en section 12 du PO).

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du programme, ces partenaires, dont une grande partie est membre des comités de programmation et de suivi, sont impliqués dans les activités suivantes :

- Mise en œuvre du programme en participant notamment aux réunions du Comité de programmation qui assure la sélection des opérations et le suivi du programme. Ce comité s'est réuni 40 fois de 2015 à 2018 dont 7 fois en 2015, 13 fois en 2016, 10 fois en 2017 et 10 fois en 2018. Le Comité de programmation s'est réuni 12 fois en présentiel.
- Suivi du programme en participant notamment aux réunions du Comité de suivi qui a pour fonction d'analyser la mise en œuvre et les progrès vers la réalisation de leurs objectifs. Ce comité s'est réuni 15 fois de 2015 à 2018 dont 2 fois en 2015, 7 fois en 2016, 2 fois en 2017 et 4 fois en 2018. Le Comité de suivi s'est réuni 4 fois en présentiel.

Afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds (FEDER, FSE et FEADER), ces deux instances sont interfonds avec cependant l'adjonction d'un Comité de suivi spécifique pour le POI Bassin de la Loire. Le Comité de suivi traitant également du suivi du CPER, ce qui facilite l'articulation avec les

principaux cofinancements publics nationaux et la cohérence des stratégies de développement territorial.

Le retour des partenaires sur leur implication dans la mise en œuvre du programme est, par exemple, assurée par leur consultation lors des différentes évaluations menées dans le cadre de l'assistance technique comme celle sur le fonctionnement des programmes réalisée en 2017. La suivante est en cours à la date de rédaction de ce RAMO.

Les partenaires estiment qu'ils sont bien associés par l'Autorité de gestion même s'ils restent des points d'optimisation sur notamment la diffusion des informations.

Aussi, l'Autorité de gestion souhaite revoir le fonctionnement du Comité de suivi et de programmation pour améliorer la participation des membres. Le recours important à des procédures écrites a présenté des avantages en termes de gestion du programme mais contribue également à une association moins forte des parties prenantes. Une réflexion est en cours pour dynamiser davantage ces réunions partenariales, dans la limite des moyens disponibles de l'Autorité de Gestion, pour bien impliquer chaque partenaire dans le déroulement des réunions et dans le partage interfonds qui y est effectué.

L'Autorité de gestion a prévu pour 2019 de chercher des méthodes innovantes d'implication des partenaires à la mise en œuvre des programmes en confiant une mission en ce sens au nouveau Laboratoire d'innovation publique en phase de mise en place par la Région Centre-Val de Loire.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

L'année 2018 a permis la préparation d'une Evaluation de Mise en Œuvre (EMO) lancée en 2019. Les éléments d'analyse de cette évaluation portent sur l'année 2018 inclus.

Deux autres évaluations ont été préparées et lancées en 2018. Pour répondre à ses questions et conformément au plan d'évaluation, la Région a délégué la conduite de ces travaux à un prestataire externe :

- une évaluation d'impact Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) nationale pilotée par la DGEFP
- une enquête suivi à six mois du devenir des participants aux actions de formation cofinancées par le FSE/IEJ.

Concernant cette dernière, et plus particulièrement sur la partie IEJ, le périmètre concerne les jeunes de moins de 26 ans, sortis entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018. Conformément aux règlements européens, cette évaluation doit être réalisée annuellement. Des enquêtes téléphoniques ont donc été menées sur la base d'un questionnaire travaillé avec le prestataire. Les exigences en termes d'échantillonnage ont été respectées avec une population mère de 3924 participants, et 1882 répondants.

Plusieurs outils inscrits dans le plan d'évaluation, et que la Région a veillé à respecter ont été déployés pour répondre aux questions évaluatives de l'EMO: analyse documentaire, exploitation des données de la programmation, enquête en ligne auprès des bénéficiaires, entretiens auprès de toutes les directions opérationnelles concernées par les fonds européens et des partenaires régionaux etc.

La méthode utilisée et la synthèse des résultats sont présentés dans la section 4 du présent RAMO.

Au regard du nombre important d'évaluations à conduire par l'Autorité de Gestion dans le cadre du PO, du POI et du PDR, et afin de faciliter les procédures de passation des marchés publics, la Région a fait le choix de mettre en place un accord cadre plurifonds. Toutes les évaluations relatives aux FESI sont inscrites dans ce document, décomposé en 8 lots thématiques (environnement, économie, recherche ...) et permettant la transversalité entre programmes. Cet outil est un levier important pour gagner en efficacité et ainsi respecter au mieux les calendriers inscrits dans le plan d'évaluation.

Concernant l'évaluation de mise en œuvre, les questions évaluatives inscrites dans le plan d'évaluation ont été reprises et d'autres ont été ajoutées/ reformulées, l'objectif étant de faire résonner cette évaluation avec celle déjà menée en 2017.

Les questions évaluatives sont présentées dans la section 4 du présent RAMO. Des focus ont été demandés pour chaque fonds, afin de spécifier les particularités de la mise en œuvre du PO. De plus, une vision prospective sur le Post 2020 a été demandée afin d'alimenter l'écriture et la gestion des prochains

programmes.

La méthodologie inclue une analyse quantitative et qualitative :

- Enquête en ligne ou par questionnaire auprès des acteurs du dispositif pour recueillir leur retour sur l'apport de l'animation régional et l'animation de réseau pour la prise en compte des enjeux des EEE
- Entretiens individuels ou collectifs pour approfondir les résultats de l'enquête et établir l'état des lieux du dispositif
- Analyse des outils et de la documentation servant à la bonne conduite des programmes.

Conformément au plan d'évaluation, le pilotage (identification des besoins, écriture du cahier des charges ...) et le suivi des évaluations a été assuré par le Service Pilotage et Coordination au sein de la Direction Europe, International.

Dans un objectif de capitalisation et d'ajustement de la programmation ont été associées les parties prenantes et notamment les directions de la Région concernés.

Les rapports finaux d'évaluation sont présentés en comité de suivi afin d'informer ses membres des résultats des travaux et des suites à donner. Les résultats sont également rendus publics sur le site internet d'information sur l'Europe en région Centre-Val de Loire : www.europecentre-valdeloire.eu.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
Exécutée	Evaluation d'impact Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) nationale pilotée par la DGEFP	IEJ	2018	Impact	08	Evaluation d'impact Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) nationale pilotée par la DGEFP	Cf section 18 du présent RAMO	non concerné
Prévue	Evaluation de Mise en oeuvre du PO	FEDER FSE IEJ	2019	Procédure	01 02 03 04 08 10	Evaluation de Mise en oeuvre du PO		
Exécutée	Enquête suivi à six mois du devenir des participants aux actions de formation cofinancées par le FSE/IEJ	FSE IEJ	2019	Impact	08 10	Enquête suivi à six mois du devenir des participants aux actions de formation cofinancées par le FSE/IEJ	Cf : - pour le volet FSE / OT 10 : section 4 du présent RAMO - pour le volet IEJ / OT 8 : section 18 du présent RAMO	non concerné

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mettre en place, en 2015, une stratégie d'information et de communication homogène entre les trois programmes 2014-2020 gérés par la Région (PO FEDER/FSE - POI FEDER Loire – PDR FEADER).

Les grands objectifs de la communication sur les fonds européens et l'Europe en général en Région Centre-Val de Loire et sur le bassin de la Loire sont de :

- Faire connaître les fonds européens aux habitants de la Région Centre-Val de Loire et aux habitants du bassin de la Loire.
- Sensibiliser les habitants à la présence de l'Europe dans leur quotidien
- Renseigner les bénéficiaires potentiels sur les fonds et les assister dans leurs obligations de communication.
- Faire connaître les projets financés avec l'aide de l'Europe sur le territoire régional et sur le bassin de la Loire

Cette stratégie de communication est destinée à plusieurs publics-cibles, chaque action de communication poursuit un objectif en lien avec ceux-ci. Les principaux groupes cibles visés ont été les lycéens et le grand public à l'occasion notamment du mois de l'Europe ainsi que les acteurs économiques.

- Le grand public : Informer, rendre compte, convaincre.

A noter, une enquête de perception sur l'Europe (Euro-baromètre) a été réalisée en 2017. Cette dernière a conclu que seul un peu plus d'un répondant sur quatre est capable de restituer spontanément une action ou une réalisation menée par l'UE avec surtout la PAC et Erasmus cités. Les aides à l'agriculture sont les plus connues des citoyens. 29% ont entendu parler des FESI. Les différentes aides ou dispositifs d'aide, à la date du sondage, sont plutôt méconnus du grand public. Une mise en valeur de ces aides pourra contribuer à remonter la perception de l'Union européenne auprès des habitants.

- Les bénéficiaires potentiels : informer, sensibiliser, accompagner
- Les bénéficiaires effectifs : informer, créer et animer un réseau, partager le retour d'expérience, valoriser. A ce titre, plus de 80% des répondants à une enquête en ligne menée lors de l'évaluation de mise en oeuvre portant sur la période 2014-2018 ont indiqué être très bien (27%) ou plutôt bien informés (58%).
- Les partenaires institutionnels : animer un réseau, rendre compte, organiser les relais d'information
- Les médias : informer, convaincre, organiser des relais d'information avec la publication de plus d'une cinquantaine de communiqués de presse et la parution de plus de 200 articles de presse depuis le début de la période de programmation.

Cette stratégie s'est traduite par : des actions de communication comme la tenue de la 6e édition du Joli mois de l'Europe en mai 2018 avec 47 manifestations qui se sont tenues sur le territoire régional. Pour exemple, le Commissaire européen Pierre Moscovici a tenu une conférence devant 120 lycéens et une autre devant 50 acteurs économiques.

De même, l'Etablissement Public Loire soutenu par l'Union européenne a été porteur d'une exposition, sur les bords de Loire à Orléans visant à informer et à sensibiliser sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel pour montrer au public la richesse et le contexte de la vulnérabilité de ce patrimoine sur le bassin de la Loire (depuis la source jusqu'à l'estuaire et les affluents) et plus largement des pistes pour le protéger.

Enfin, la CCI Eure et Loir a également organisé une visite du CEEI-Chartres et de son incubateur de startups soutenu par l'Union européenne : 1er Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation de la région Centre-Val de Loire, Labellisé par le réseau de référence European BIC Network (EBN). Il accompagne les porteurs de projet et startups innovantes tout au long du développement de leur activité. Durant cet événement il a notamment été possible d'assister à un mini-concours de "pitch" pour découvrir des startups et leurs projets innovants.

L'Autorité de gestion a créé et / ou diffusé des supports de communication :

- Guide sur les obligations de publicité pour les bénéficiaires : impression de 250 exemplaires et diffusion web
- Plaquette du Programme : Impression de 3 500 exemplaires et diffusion Web
- Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE)

Des objets promotionnels aux couleurs de l'Europe ont aussi été distribués.

Les projets sont également promus (fiche projet / vidéos) via le site internet dédié notamment aux fonds européens

- Son bilan de fréquentation est le suivant du 01/01/18 au 31/12/18 : Vues uniques : 2 187 / Temps moyen : 2'51 / Taux de Rebond : 61.71. En moyenne en 2018, le site est visité 1 300 fois par mois environ.

Enfin, la newsletter de la Région est un relais d'informations de l'actualité des fonds européens.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le développement urbain durable est soutenu dans le cadre de l'axe 5 « la solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés ». Celui-ci est adossé à la politique de la ville, à travers les contrats de ville qui constituent une approche intégrée du développement des quartiers prioritaires, autour des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, économique et environnementale.

19 territoires sont concernés en Région Centre-Val de Loire, EPCI ou Communes porteurs d'un Contrat de ville.

Afin de formaliser le soutien inscrit dans le PO à cette approche intégrée, 16 conventions de délégation de tâches avec ces territoires ont été signées afin de les désigner « autorités urbaines ». Elles permettent de soutenir les projets d'investissement dans les structures d'accueil des entreprises et la rénovation thermique du parc social.

Fin 2018, 1 124 000 € de FEDER et 8 638 287 € de CTE ont été programmés portant le taux d'engagement à 12,4 % qui reste insuffisant.

Cette situation tient à plusieurs explications :

- D'une part une complexité des processus administratifs et financiers liée à la nouvelle gouvernance de la politique de la ville. Le renforcement du rôle de l'échelon intercommunal crée une difficulté supplémentaire pour certains territoires (en particulier les plus petits où seule la commune centre abrite un quartier prioritaire). Il s'est accompagné d'une complexification administrative, telle que l'élaboration des protocoles de préfiguration, source de délais importants. D'autre part, la compétence politique de la ville restant à la charge des communes dans certains territoires, il a été nécessaire de procéder à la modification du PO pour permettre à ces porteurs, non repérés dans les documents de programmation, d'être Organismes Intermédiaires. Ces contraintes ont ralenti la conclusion des conventions de délégation de tâches.

- la signature tardive des conventions ANRU, effective sur l'ensemble des territoires fin 2019, a retardé la conception des programmes de réhabilitation par défaut de visibilité sur l'attribution des contreparties publiques nationales. Cette situation freine le dépôt des projets des bailleurs sociaux maître d'ouvrage car ils souhaitent disposer de toutes les garanties financières pour les lancer.

Dans ce contexte, l'Autorité de gestion a pris plusieurs dispositions. D'abord le repérage des projets potentiels et de leur faisabilité dans les délais du programme. Dans ce cadre les opérations ne mobilisant pas de crédits ANRU mais aussi celles mise en œuvre dans les quelques territoires ayant conventionné ont été particulièrement visées.

D'autre part en organisant des rencontres avec les bailleurs sociaux ainsi que les organismes intermédiaires. Elles visent à rappeler les opportunités de financement du FEDER, les conditions de mise en œuvre spécifique des conventions de délégation de tâches et à travailler sur la liste des projets. Un réajustement des conventions de délégation sera conduit pour les adapter aux évolutions organisationnelles des signataires et prolonger leur durée jusqu'à la fin de la période de réalisation du programme.

En fin, un travail d'optimisation des documents de programmation, ainsi qu'une augmentation du montant forfaitaire de FEDER attribué par logements réhabilités a été conduite pour de donner aux crédits FEDER un caractère plus incitatif.

Ces éléments seront consolidés au second semestre 2019 et donneront une lisibilité de la programmation attendue.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Plusieurs actions ont été mises en place pour accompagner les services instructeurs et les bénéficiaires dans la bonne gestion des fonds européens.

Au sein de l'AG, l'accompagnement des services s'est articulé autour de différentes actions :

- Un plan de formation continu qui a notamment porté en 2018 sur : Commande publique, SID (Système d'information décisionnel), Excel, Réalisation Contrôle de service fait, Utilisation SYNERGIE
- L'élaboration, suivi et mise à jour de procédures et de documents d'appui :

La réécriture de ces documents sera effective en 2019.

- guide des procédures de l'autorité de gestion ;
 - Vadémécum : des éléments méthodologiques et réglementaires utiles au montage des projets, à leur instruction et à leur paiement, par thématique (marchés publics, éligibilité des dépenses et des ressources.)
 - Document de mise en Œuvre
 - Documents de gestion type (Modèle de rapport d'instruction, convention, demande de paiement, rapport de contrôle de service fait) et modèles de courriers.
- L'animation de réunions d'échanges régulières afin de coordonner le pilotage et la gestion des FESI. Ces réunions se déroulent sous différents formats (Réunion des services instructeurs, Réunions des gestionnaires / des chargés de missions, etc.) mais poursuivent des objectifs similaires
- L'information des agents vis à vis d'évolutions en matière de la réglementation applicables, de règles / pratiques de gestion à mettre en œuvre
- L'échange de bonnes pratiques
- La formalisation de norme/règle interne sur la base des règlements et guidances
- La formulation de réponses à leurs interrogations.

Au-delà de ces réunions internes à l'autorité de gestion, des dialogues de gestion réguliers sont initiés par l'AG pour permettre des échanges fréquents avec l'autorité de certification et l'autorité d'audit sur des sujets communs.

A ce titre, le CRIMAC (Comité Régional Interfonds de Mutualisation des Audits et des Contrôles) a été mis en place en 2018. Il a vocation à permettre l'échange d'informations entre les différents corps de contrôle.

- Le renforcement de l'appui réglementaire auprès des services instructeurs afin de faciliter et sécuriser le traitement des dossiers.

Cet appui se formalise à travers une adresse générique permettant à chaque agent de poser une question d'ordre réglementaire, la mise à disposition de FAQ puis une veille juridique et la mise à disposition des différents textes réglementaires nécessaires à la gestion des dossiers..

L'accompagnement des bénéficiaires des fonds s'est concrétisé par :

- L'élaboration de guides et documents d'appui : guide du porteur de projet interfonds
- Document de Mise en œuvre : précisant par action soutenue les critères de sélection des projets et modalités de financement (taux d'intervention, dépenses éligibles ...)
- Kit de communication : (modèles d'affiche, de panneaux, rappel des obligations de publicité...) pour les appuyer dans leurs obligations de publicité
- la création d'un site d'information générale sur les programmes européens en Région Centre-Val de Loire www.europeocentrevaldeloire.fr
- la mise en place de sessions d'information / formation
- accompagnement suite à l'ouverture du portail Nos Aides En Ligne pour le dépôt des demandes en ligne : réunions d'information, rédaction de fiches procédures...

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

NON CONCERNE

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

NON CONCERNE

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

NON CONCERNE

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

NON CONCERNE

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le PO FEDER-FSE est, par définition, centré sur des problématiques plus ciblées que les autres programmes, concernant sa contribution à l'ensemble de la Stratégie UE2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive est donc plus restreinte.

L'analyse de sa contribution à la Stratégie Europe 2020 porte essentiellement, au 31/12/2018, sur les indicateurs de réalisation du programme (nombre d'opérations programmées, montants financiers, ...), puisque la très grande majorité des projets n'est pas encore finie et n'a donc pas encore produit les résultats permettant d'analyser cet aspect. Sur certains sujets, l'analyse peut toutefois se baser sur les indicateurs prévisionnels estimés par les porteurs de projet.

Concernant la **croissance intelligente**, le PO a prévu d'y contribuer majoritairement à travers l'axe 1 (FEDER) et principalement la priorité d'investissement (PI) 1.a.1 « Accroître l'investissement et les compétences dans les domaines de spécialisation » - pour mémoire la Stratégie UE2020 vise l'augmentation du niveau cumulé des investissements publics et privés dans la R&D par rapport au PIB jusqu'à 3% au niveau européen en 2020 et jusqu'à 1,44% en Région Centre-Val de Loire en 2023 (ce taux était de 1,25% en 2011 en Région Centre-Val de Loire).

Sur cet axe, 104 opérations ont été programmées au 31/12/2018, prévoyant le soutien de 529 entreprises (CO01) pour un investissement total de 53.35 millions d'euros (SO01) dont une part privée de 16,6 millions d'euros (CO06).

Par ailleurs, nous pouvons également faire mention de l'axe 3 (FEDER) et notamment sur la PI 2.a.1 « Accélérer le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en région Centre-Val de Loire d'ici 2023 ». En effet, cette dernière peut être considérée comme contribuant à la croissance intelligente puisque l'OT 2 est considéré comme telle par la Commission européenne dans ses Rapports Annuels sur la Mise en Oeuvre de la politique de cohésion.

Sur cette PI, au 31/12/2018, 3 opérations ont été programmées, prévoyant que 77.994 ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficieront ainsi d'un accès à un service supérieur à 30 Mbts (SO03) dont 70.094 ménages.

On peut donc considérer que le PO contribue bien à l'augmentation de l'investissement en Recherche et Développement en Région Centre-Val de Loire et que cette dernière s'inscrit donc dans la Stratégie UE2020.

Concernant la **croissance durable**, le PO a prévu d'y contribuer à travers 3 PI relevant de 2 axes :

- PI 4.a.1. « Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique » dans l'axe 4 (FEDER)
- PI 4c1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments : Logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics » dans l'axe 4 (FEDER)

- PI 4c2 « Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans l'axe 5 urbain (FEDER)

Sur la PI 4.a.1, la moitié de la dotation UE initiale a été programmée ou est en cours d'instruction au 31/12/2018.

Les 4 opérations programmées à cette date se répartissent à moitié en unités de méthanisation et en géothermie.

En termes de réalisations, les prévisions sur les 4 opérations programmées sur cette PI sont :

- CO30 : capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables : 13.223 MW de production d'ENR – dont géothermie : 0,79 soit 20% de la cible 2023 (4,07 MW)
- C034 : diminution annuelle estimée des émissions de GES : 7.784 TeCO₂ – dont géothermie : 222 TeCO₂ soit 20% de la cible 2023 (1.140 TeCO₂)

Sur la PI 4c1, 37 opérations ont été programmées au 31/12/2018, pour un montant UE total de plus de 70% de la dotation totale de la PI.

Sur ces 37 opérations, 19 portent sur le soutien à l'éco-construction via les chambres de métiers, 11 sur le soutien aux Espaces Info Energie, 1 sur le pôle éco-construction (structuration de la filière), 1 sur le service d'information régional pour les particuliers « Energétis », et 1 sur la création du service public de l'efficacité énergétique. 33 opérations sur 37 (soit 90%) sont donc des actions de soutien à la rénovation énergétique. Seules 5 opérations sont des opérations de rénovation à proprement parler.

Cette approche explique pourquoi il est attendu seulement une réduction prévisionnelle des GES de 988 TeCO₂ – sur un objectif total de 3.142 TeCO₂ en 2023 – soit un peu plus de 30% de la cible.

Sur la PI 4c2, qui relève de l'axe urbain et concerne la rénovation thermique du parc locatif social, 9 opérations ont été programmées au 31/12/2018.

Elles vont permettre une réduction des GES de 6938 TeCO₂.

Sur cette base, on peut estimer que la trajectoire de programmation du PO est sur la bonne voie pour contribuer aux objectifs de la Stratégie UE2020 en matière de croissance durable, mais que la fin de la période de programmation sera fondamentale pour atteindre les objectifs fixés – notamment du fait de l'abandon prévu de la PI 4e1.

Il faut également noter que la PI 1a1 contribue indirectement à cet objectif de croissance durable, à travers la catégorie d'intervention 065 « Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans les entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible teneur en carbone et la résilience au changement climatique ».

Au 31/12/2018, 13 opérations relèvent de cette catégorie d'intervention.

Même si ce soutien ne contribue pas directement aux 3 indicateurs ciblés par la Stratégie UE2020 (Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie ; Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 ; Hausse de l'efficacité énergétique par rapport à 2005), il y contribue indirectement et à moyen / long terme en finançant des actions de R&D permettant à l'UE de réduire le CO2 et d'augmenter la résilience au changement climatique.

De même, la PI 2.a.1 « Accélérer le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en région Centre d'ici 2023 » peut être considérée comme contribuant à la lutte contre le changement climatique, dans le sens où la connection à un réseau haut débit peut permettre de réduire les déplacements et donc les émissions de GES.

Concernant la **croissance inclusive**, la Stratégie UE2020 a défini 3 domaines d'intervention :

- Emploi
- Formation-éducation
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le PO contribue à ces 3 domaines à travers les PI suivantes :

- PI 3.a.1 « Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises » dans l'axe 2 (FEDER)
- PI 3.d.1 « Agir pour préserver l'emploi industriel et artisanal en région Centre » dans l'axe 2 (FEDER)
- PI 3.a.2 « Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur profit » dans l'axe 5 urbain (FEDER)
- PI 10.iii.1 « Consolider et améliorer l'accès à la qualification des apprentis en région Centre et plus particulièrement pour les jeunes préparant des formations de niveau V (CAP) à III (BTS) » dans l'axe 6 (FSE)
- PI 10.iii.2 « Améliorer les services des opérateurs de l'orientation, les conditions de leur réussite et leur coordination pour faire en sorte que l'ensemble du territoire régional fonctionne sous label « service public régional de l'orientation » dans l'axe 6 (FSE)
- PI 10.iii.3. « Améliorer les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi en région Centre » dans l'axe 6 (FSE)
- PI 8.ii.1 « Accroître le nombre de jeunes NEET en sorties positives (- de 26 ans) (emploi- nouvelle formation) » dans l'axe 7 (IEJ)

Sur la PI 3.a.1, au 31/12/2018, 109 opérations ont été programmées, prévoyant le soutien de 29.676 porteurs de projet de création-reprise d'entreprise (SO02).

Sur la PI 3.d.1, au 31/12/2018, 71 opérations ont été programmées, prévoyant le soutien de 12.358 entreprises (CO01).

Sur la PI 3.a.2, relevant de l'axe urbain, 1 seule opération a été programmée au 31/12/2018 : la création d'un pôle d'entreprises à Blois, prévoyant le soutien de 9 entreprises (CO01).

Au final, on peut donc estimer qu'il y a au moins autant de personnes en emploi et donc que ces 3 PI

contribuent bien à l'indicateur « Emploi » de la Stratégie UE2020.

Il faut également noter que la PI 3.a.2 contribue aussi à la lutte contre l'exclusion sociale, puisqu'elle intervient dans les zones urbaines en difficulté.

On peut aussi considérer que l'axe 1, à travers le soutien aux activités de R&D, contribue à l'augmentation du taux d'emploi, grâce à la création ou au développement de nouvelles activités économiques (cf. supra).

Il faut noter également que sur la PI 4c2, qui relève de l'axe urbain et concerne la rénovation thermique du parc locatif social, 9 opérations ont été programmées au 31/12/2018.

Elles doivent permettre à 545 ménages d'améliorer le classement de leurs logements en matière de consommation énergétique.

Même si cet aspect ne fait pas partie, à strictement parler, de la Stratégie UE2020 en matière de croissance inclusive (qui cible la réduction du nombre de personnes menacées par la pauvreté), on peut considérer que l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement vont aider ces ménages, bénéficiaires de logements sociaux, en leur permettant de faire des économies, et vont donc lutter contre la pauvreté.

Sur l'axe 6 FSE, 172 opérations ont été programmées au 31/12/2018, prévoyant la réalisation de 357 projets améliorant la qualité de l'apprentissage (SO06).

Sur l'axe 7 FSE-IEJ, 292 opérations ont été programmées au 31/12/2018.

Le PO devrait donc bien contribuer aux deux indicateurs principaux de la Stratégie UE2020 en matière d'éducation-formation :

- Réduction du taux de décrochage scolaire des 18-24 ans

Augmentation de la part de personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

L'atteinte des cibles à 2018 des indicateurs de performance du programme est supérieure à 85 % sur les axes 1, 2, 3, 5, 6 et 7.

Seuls les indicateurs de l'axe 4 (CO12 « Longueur totale de ligne ferroviaire reconstruite ou modernisée », K001 "Nombre d'études techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans-Châteauneuf", F004 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 4"), n'atteindront pas les valeurs cibles prévues. La réalisation de ces indicateurs est essentiellement adossée au Grand projet de ligne ferroviaire Orléans – Châteauneuf.

Cette situation s'explique par la décision de reporter la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf impliquant l'abandon du Grand projet Orléans-Châteauneuf. Par conséquent les cibles de performance n'ont pas été atteintes en l'absence de mise en œuvre et de programmation du grand projet.

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHE 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

Deux études ont été menées en 2018 d'une part une évaluation d'impact de l'IEJ en 2018 et d'autre part, une enquête suivie à 6 mois des participations aux formations professionnelles co-financées FSE/IEJ

Evaluation d'Impact IEJ 2018

Qui sont les bénéficiaires de l'IEJ ?

L'IEJ a atteint les objectifs quantitatifs fixés : entre 2014 et 2017, **369 000 jeunes de 16 à 25 ans sont entrés dans un des 1 676 opérations** financées par l'IEJ, dépassant l'objectif initial de 360 000 jeunes. Au plus fort de la période, en 2015, près de 130 000 jeunes sont entrés dans des opérations cofinancées par l'IEJ, soit 21 % des 600 000 jeunes NEET des territoires éligibles. Les dispositifs sont divers tant en montant qu'en nombre de participants et contenu des actions. Pour autant, la moitié des participants relève de deux dispositifs nationaux ; la **Garantie jeunes**, portée par les missions locales et l'**Accompagnement Intensif des jeunes** de Pôle Emploi. Des dispositifs historiques tels que le Service militaire adapté, des actions de formation des Régions et de nombreuses actions dédiées mises en place par les acteurs locaux sont également financées par l'IEJ. Enfin, plus de 30 % des participants relevant du PON sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou de zones de redynamisation rurale (respectivement 42 000 et 49 000 jeunes ; données non disponibles sur les POR).

Un ciblage initialement non prévu sur les jeunes chômeurs peu qualifiés

L'approche par les NEET avait notamment pour objectif de toucher d'autres publics que ceux déjà pris en charge par les politiques de l'emploi des jeunes. Or, les jeunes les plus ciblés par les dispositifs financés sont les jeunes de 18-21 ans, chômeurs peu qualifiés, qui sont précisément les jeunes déjà les plus ciblés par les dispositifs.

Les NEET, un public difficile à appréhender

L'approche par les NEET se révèle pertinente pour identifier « les invisibles » et faire demain évoluer les politiques publiques de l'emploi, mais le concept reste difficile à comprendre et mettre en œuvre.

Un abondement majoritaire d'actions existantes

Si l'IEJ ne bouscule pas les politiques de l'emploi des jeunes, elle permet toutefois de renforcer ou expérimenter des actions en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Des politiques de l'emploi des jeunes peu influencées par l'IEJ

Une approche par les NEET aurait nécessité de mener une réflexion approfondie sur les pratiques actuelles des acteurs et de partir des besoins des jeunes, sans rester sur une logique de répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cependant, lors de la programmation de l'IEJ, les autorités de gestion ont majoritairement choisi d'abonder les dispositifs existants plutôt que de mettre en œuvre des actions nouvelles. Elles ont en effet été soumises à une double exigence : d'une part, programmer les fonds le plus rapidement possible pour répondre à l'enjeu conjoncturel du chômage des jeunes et d'autre part, sécuriser les fonds afin de s'assurer de leur bon usage et de limiter les risques associés aux opérations de contrôle à venir. Les crédits de l'IEJ étaient en outre trop limités, en comparaison des masses financières en jeu, pour constituer un enjeu à même de bousculer réellement l'agenda des politiques de l'emploi des AG.

Quatre types de réponse à l'IEJ :

L'évaluation fait apparaître 4 types de réponses à l'IEJ.

- Absorption: l'AG n'a pas vraiment de politique de l'emploi existante en direction des jeunes. Elle utilise les fonds en complément de l'existant, sur des dispositifs non dédiés aux jeunes, sans changer ses orientations stratégiques ;
- Abondement : c'est l'approche la plus couramment constatée (55 % des montants programmés). L'AG a déjà une politique de l'emploi des jeunes qui dépasse le cadre de l'IEJ et des fonds structurels en général. Elle abonde ses actions en direction des jeunes grâce à l'IEJ ;
- Renforcement : l'AG a récemment développé une nouvelle stratégie ou un nouveau programme dédié aux jeunes éloignés du marché du travail ou vulnérables. L'IEJ est l'occasion de lui donner une plus grande ampleur.
- Transformation : c'est l'approche la plus proche des objectifs de l'IEJ. L'AG se saisit de l'occasion pour mettre en place des actions, voire une stratégie nouvelle, portant spécifiquement sur les jeunes NEET, et cherche pour cela à s'appuyer sur des porteurs nouveaux et si possible innovants.

Un apport indéniable mais encore trop limité

Le principal apport de l'IEJ tient à la constitution, essentiellement à l'initiative des DIRECCTE, d'une offre d'« accès aux droits » diversifiée pour les jeunes NEET aujourd'hui exclus des dispositifs existants, investissant fortement sur le repérage et la mobilisation des publics. Les actions ont notamment concerné des jeunes inactifs, mais aussi des publics au profil spécifique. Cette offre est néanmoins restée marginale en volume (cf. Figure 5) :

La situation des jeunes s'améliore-t-elle après un passage en dispositif ?

En sortie, 31 % des participants sont en emploi, 14 % en formation et 55 % sont toujours NEET, avec une part plus importante de jeunes relevant des volets déconcentré et régional qui poursuivent une formation. Sur le PO national qui concerne plus de 80 % des participants, 6 mois après la sortie, environ 50 % des jeunes exercent un emploi et 13 % suivent une formation, un tiers demeure NEET. Le taux d'emploi à 6 mois augmente de près de 20 points de % par rapport à celui à la sortie, avec cependant de fortes disparités entre dispositifs. Ces résultats ne préjugent pas cependant de l'efficacité des dispositifs. En effet, avec ou sans ces derniers, certains jeunes auraient retrouvé un emploi et d'autres non. Peut-on dès lors identifier, à travers des évaluations contrefactuelles, un impact propre à l'IEJ ?

Enquête à six mois des participants aux actions de formations cofinancées par le FSE/IEJ (Axe 7) :

Elle concerne les stagiaires sortis de formation entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018.

Les résultats du suivi à 6 mois des participants aux actions FSE sont présentés dans la section 6 de ce RAMO.

- 38% des participants aux actions de formation sont en emploi 6 mois après. Ce taux atteint est en deçà de l'objectif ciblé de 51% et est inférieur à celui observé lors des enquêtes précédentes (51% en 2018, 44% en 2016 et 2017). Cette baisse est à mettre en lien avec le type de formation suivie (forte proportion de formations d'insertion) et le niveau de qualification plus faible des participants par rapport aux années précédentes.
- 0,5 % des participants (soit 2 participants) exercent une activité d'indépendant 6 mois après la fin de leur formation, ce chiffre est plus faible que l'objectif ciblé pour 2023 dans le PO (1,5%) mais stable par rapport aux années antérieures (0,7% en 2018 et 0,4% en 2017).
- 32% des personnes défavorisées exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation, en baisse par rapport aux années précédentes (47% en 2018, 42% en 2017).

Concernant l'analyse de la qualité des offres d'emploi reçues :

- 24,5% des stagiaires ont reçu une ou plusieurs offres d'emploi, de stage ou de formation à la sortie de formation, et il s'agissait d'une offre d'emploi dans 69% des cas. Ces offres sont jugées de bonne qualité dans 43 % ces cas (soit -2 points par rapport à l'enquête précédente).
- Les hommes ont en moyenne bénéficié d'offres de meilleure qualité que les femmes, puisque l'offre reçue était de bonne qualité dans 53% des cas contre 34,5% pour les femmes. En effet, il s'agissait dans 67,5% des cas d'offres d'emploi à temps complet pour les femmes contre 93% pour les hommes, et dans 42% des cas avec un salaire supérieur au SMIC - contre 71,5% pour les hommes.
- 83% ont accepté l'offre d'emploi à leur sortie de formation.
- Au total, 82% des offres correspondaient aux attentes des stagiaires (contre 83% lors de l'enquête précédente) et 87% à leur niveau de qualification (+5 points par rapport à l'enquête précédente).

La progression de la situation des stagiaires entre la sortie de formation et leur situation à 6 mois montre

une évolution favorable avec :

- Une progression de +16 points des participants en emploi (22% à la sortie et 38% à 6 mois)
- Une progression de +7 points des participants en formation (6% à la sortie et 13% à 6 mois)
- Une diminution très significative des participants en situation de recherche d'emploi sans être en formation : -25 points (63% à la sortie et 38% à 6 mois).

6 mois après leur participation à l'action de formation, les participants en activité sont majoritaires (60,0% des participants). La part de participants en phase de stabilisation dans l'emploi ou d'insertion professionnelle a ainsi augmenté entre la sortie de la formation et la situation à 6 mois : ils représentent 25% des participants à la sortie, 44% à six mois.

On notera par ailleurs que les participants en difficulté d'insertion professionnelle à 6 mois sont surreprésentés parmi :

- Les faibles niveaux de qualification : cette variable est très significative puisque 42,7% des participants ayant un niveau correspondant aux CITE 1 et 2 sont en difficultés d'insertion à 6 mois contre 30,9% des participants bénéficiant d'un niveau correspondant aux CITE 3 et 4.
- Les sortants de formations d'insertion, qui sont à 40,7% en difficulté d'insertion professionnelle à 6 mois contre 29,8% des sortants de formations qualifiantes.
- Les mineurs : en effet, 52,2% des mineurs sont en difficultés d'insertion à 6 mois contre 34,3% des jeunes de 18 à 20 ans et 36,3% des jeunes de 21 à 25 ans.
- Les femmes, en difficulté d'insertion professionnelle à 6 mois dans 40,5% des cas contre 34,9% des hommes.

Par ailleurs, concernant la situation à 6 mois :

- Les participants en stabilisation dans l'emploi sont plus souvent issus de formations qualifiantes (30,9% contre 11,3% des sortants d'une action d'insertion). Il s'agit également des participants les plus âgés : 21,6% des 21 ans – 26 ans sont dans cette situation contre 15,4% des 18 – 20 ans et aucun mineur.
- Les participants en phase d'insertion professionnelle, quant à eux, sont plus souvent des hommes (36,9% contre 17,1% des femmes) ainsi que des participants avec un niveau de qualification intermédiaire (34,0% des CITE 3 et 4 contre 23% des CITE 1 et 2).
- Les participants qui poursuivent leur parcours de formation sont plus représentés parmi les femmes (18,4% des femmes contre 9,2% des hommes) et des sortants d'une action d'insertion (17,4% contre seulement 4,2% des sortants d'une action qualifiante).

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds Emergence Innovation 2] : La somme [0,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 1 500 000,00
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.a.1, indicateur: RO01, catégorie de région: M, année: 2014 (1,21 < 1,25). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.a.1, indicateur: RO01, catégorie de région: M, année: 2015 (1,22 < 1,25). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: AXE 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 4.a.1, indicateur: RO10, catégorie de région: M, année: 2014 (4 546 500,00 < 4 635 957,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.a.1, indicateur: RO01, catégorie de région: M, année: 2016 (1,63 > 1,44). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.b.1, indicateur: RO03, catégorie de région: M, année: 2016 (1 568,00 > 1 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.b.1, indicateur: RO03, catégorie de région: M, année: 2017 (1 626,00 > 1 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.b.1, indicateur: RO03, catégorie de région: M, année: 2018 (1 655,00 > 1 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 5, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3.a.2, indicateur: RO14, catégorie de région: M, année: 2018 (100,00 > 20,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.d.1, indicateur: RO06, catégorie de région: M, année: 2014 (76 520,00 < 78 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.d.1, indicateur: RO06, catégorie de région: M, année: 2015 (76 230,00 < 78 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.d.1, indicateur: RO06, catégorie de région: M, année: 2016 (75 360,00 < 78 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.d.1, indicateur: RO06, catégorie de région: M, année: 2018 (76 000,00 < 78 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 5, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 109,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 128,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 168,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 169,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 172,01 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 187,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 8, priorité d'investissement: -, indicateur: SO11, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 312,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 2c, indicateur: SO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.64	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un objectif thématique (= élément 3) doit être sélectionné: instrument financier «Fonds Emergence Innovation 2».

